

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
FONDS ROUTIER
(E.P.A)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
ROAD FUND
(P.A.C)



2021
RAPPORT ANNUEL

Etablissement Public Administratif de Type Particulier placé sous tutelle technique du Ministère en charge des Routes et sous la tutelle financière du Ministère en charge des Finances

Immeuble SNI - 12^{ème} et 13^{ème} étages • B.P. 6221 Yaoundé - Cameroun
Tél.: (237) 222 22 47 52 • Fax : (237) 222 22 47 89
Site web : www.fondsrouciercameroun.org / www.fondsroucier.cm



AUTOROUTE YAOUNDÉ-NSIMALEN



YAOUBA ABDOULAYE
Président du Comité de Gestion
du Fonds routier

L'année 2021 aura été riche en symboles pour le Fonds routier, eu égard à la poursuite des opérations du processus de décentralisation d'une part et les efforts de résilience face à la pandémie à Covid 19 d'autre part. Le taux des engagements au titre du programme 2021 se situe à 93% au 31 décembre 2021 contre 91% en 2020, soit une hausse de 2 points. Le taux d'engagement des contrats passés spécifiquement par les collectivités territoriales décentralisées est évalué quant à lui à 93% au titre de l'exercice 2021. Cette performance s'est stabilisée depuis quelques années et tend désormais à la hausse. Cette hausse est en majeure partie liée à une synergie d'actions entre le Fonds et les ordonnateurs ; l'accompagnement des collectivités territoriales décentralisées et la prise en main, de plus en plus améliorée, du processus de passation des marchés par tous les maillons de la chaîne.

Les paiements effectués au profit des communes se chiffrent en 2021 à 13,642 milliards de FCFA contre 11,567 milliards en 2020 tandis que le volume des décomptes en instance de paiement a significativement diminué, passant de 5,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2020 à 1,5 milliards au 31 décembre 2021. Ces indicateurs montrent à suffisance l'importance des efforts du Fonds routier en 2021 pour l'amélioration du réseau routier du Cameroun. Toutefois, il convient de relever que le déroulement de la campagne d'entretien routier 2021 a été émaillé de difficultés diverses, dont la plus importante concerne sans doute l'impact néfaste de l'insécurité dans les régions du Nord – Ouest et du Sud – Ouest.

Sur un tout autre plan, le Fonds routier a poursuivi ses activités de renforcement des capacités, avec un accent sur l'accompagnement des magistrats municipaux dans plusieurs régions. Les avancées enregistrées dans le processus de décentralisation au cours de l'année 2021, avec la mise sur pied des conseils régionaux, vont permettre au Fonds d'intensifier son accompagnement et surtout, de rendre plus visible les impacts de ces actions. Le Fonds a, par ailleurs, optimisé ses capacités d'appréciation des projets avec notamment des missions de terrain effectuées par les membres du Comité de gestion.

Au regard de ce bilan, plusieurs défis restent à relever, à la fois sur le plan institutionnel et opérationnel. En 2022, le Fonds entend se consacrer à la mise en œuvre de quelques actions, avec le concours des autres acteurs de la chaîne d'intervention. Il s'agit, entre autres : (i) de l'accroissement et la pérennisation des ressources affectées à l'entretien routier, (ii) de l'accompagnement des exécutifs communaux et régionaux dans l'exercice de leurs prérogatives de maîtres d'ouvrage des projets portant respectivement sur les routes communales et régionales, (iii) du renforcement des procédures de sécurisation du visa des contrats, du traitement et du paiement des décomptes et (iv) de la contribution à la mise en œuvre de la matrice des réformes transmise à la Banque mondiale, pour l'amélioration du système d'entretien routier au Cameroun.

Le présent rapport annuel revient sur les activités menées en 2021 par le Fonds à savoir : le financement de l'entretien routier (mobilisation des ressources, appui à la programmation des ordonnateurs et visa de contrats) et le paiement des prestations à l'entreprise (traitement et paiement des décomptes). Il donne également un aperçu de la vie du Fonds ainsi que des défis et des perspectives pour les années à venir.

LISTE DES ABRÉVIATIONS & ACRONYMES

| | |
|--------------|--|
| AFERA | : Association des Fonds d'entretien routier africains |
| ARMP | : Agence de régulation des marchés publics |
| ATCF | : Audit technique, comptable et financier |
| BEAC | : Banque des États de l'Afrique centrale |
| BET | : Bureau d'études techniques |
| BTP | : Bâtiment et travaux publics |
| BVMAC | : Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale |
| C2D | : Contrat de désendettement et de développement |
| CADD | : Cautionnement d'avance de démarrage |
| CAN | : Coupe d'Afrique des Nations |
| CAS | : Compte d'affectation spéciale |
| CBE | : Cautionnement de bonne exécution |
| CCAP | : Cahier des clauses administratives particulières |
| CDBF | : Conseil de discipline budgétaire et financière |
| CEMAC | : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale |
| CFA | : Communauté financière africaine |
| CFS | : Contrôle financier spécialisé |
| CGI | : Code général des impôts |
| COGE | : Comité de gestion |
| CRDG | : Cautionnement de retenue de garantie |
| CSEPO | : Comité de suivi de l'exécution des programmes des ordonnateurs |
| CTD | : Collectivités territoriales décentralisées |
| CUD | : Communauté urbaine de Douala |
| CUY | : Communauté urbaine de Yaoundé |
| DSCE | : Document de stratégie pour la croissance et l'emploi |
| DSX | : Douala Stock Exchange |
| ECT | : Études et contrôles techniques |
| ERP | : Entretien du réseau prioritaire |
| ERR | : Entretien des routes rurales |
| EVU | : Entretien des voiries urbaines |
| FER | : Fonds d'entretien routier |
| FFR | : Fonctionnement du Fonds routier |
| FMI | : Fonds monétaire international |

| | |
|------------------|---|
| FR | : Fonds routier |
| HIMO | : Haute intensité de main d'œuvre |
| IADM | : Initiative d'allègement de la dette multilatérale |
| Kfw | : KreditAnstalt Für Wiederaufbau |
| MINFI | : Ministère des Finances |
| MINHDU | : Ministère de l'Habitat et du Développement urbain |
| MINT | : Ministère des Transports |
| MINTP | : Ministère des Travaux publics |
| MoU | : Memorandum of Understanding |
| NTIC | : Nouvelles technologies de l'information et de la communication |
| PDR | : Plan directeur routier |
| PPRD | : Plan présidentiel de reconstruction et de développement des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest |
| PERFED | : Programme d'entretien routier du Fonds européen de développement |
| PGT | : Paierie générale du Trésor |
| PLANUT | : Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance |
| PME | : Petites et moyennes entreprises |
| PNUD | : Programme des Nations unies pour le développement |
| PPP | : Partenariat public-privé |
| PPR | : Protection du patrimoine routier |
| PPTE | : Pays pauvres très endettés |
| PSD | : Plan stratégique de développement |
| PSR | : Prévention et sécurité routières |
| PSRR | : Programme de sécurisation des recettes routières |
| RN | : Route nationale |
| RUR | : Redevance d'usage de la route |
| SCDP | : Société camerounaise des dépôts pétroliers |
| SIG | : Système intégré de gestion |
| SONARA | : Société nationale de raffinage |
| STADE-C2D | : Secrétariat technique d'appui dédié à l'exécution du C2D |
| TAE | : Taxe à l'essieu |
| TSPP | : Taxe spéciale sur les produits pétroliers |
| UATP | : Union africaine des transports publics |

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| AVANT-PROPOS | 2 |
| LE MOT DE L'ADMINISTRATEUR | 3 |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS & ACRONYMES | 4 |
| SOMMAIRE | 6 |

I- CONTEXTE GÉNÉRAL

| | |
|--|----|
| A- CONJONCTURE INTERNATIONALE ET NATIONALE | 7 |
| B- QUELQUES FAITS MARQUANTS | 9 |
| C- CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE | 9 |
| D- RAPPEL DES MISSIONS ET DES RESSOURCES | 12 |
| E- ORGANES DE GESTION | 13 |
| F- MANAGEMENT DU FONDS | 17 |
| G- IDENTIFICATION, ANALYSE ET GESTION DES RISQUES | 25 |
| H- LE FONDS ROUTIER ET SES PARTENAIRES | 27 |
| I- COMMUNICATION | 28 |

II - FINANCEMENT DES PROGRAMMES

| | |
|--|----|
| A- FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'ENTRETIEN ROUTIER (GUICHET ENTRETIEN) | 29 |
| B- FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ROUTIER | 38 |
| C- EXÉCUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'ÉQUIPEMENT ET DES AUDITS AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 40 |
| D- ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER (GUICHET ENTRETIEN) | 43 |

III – DÉFIS ET PERSPECTIVES DU FONDS ROUTIER

| | |
|---------------------------|----|
| A- DÉFIS | 46 |
| B- PERSPECTIVES | 48 |
| CONCLUSION | 49 |
| LISTE DES TABLEAUX | 50 |
| LISTE DES FIGURES | 51 |

LE MOT DE L'ADMINISTRATEUR



Aubin ESSAIE MOUSSA
Administrateur du Fonds routier

Au cours de l'année 2021, le Fonds routier a poursuivi son action, conformément à ses missions statutaires. Cette action peut être saisie à travers quatre principaux axes, notamment l'augmentation des ressources, l'optimisation de la consommation des ressources mobilisées, la gouvernance, les défis et perspectives.

S'agissant de l'augmentation des ressources affectées à l'entretien routier, certaines activités planifiées au cours de la période sous revue n'ont pas connu de mise en œuvre, en raison de quelques contraintes conjoncturelles. Cependant, le Fonds routier a poursuivi son plaidoyer, en prenant activement part aux concertations organisées au sommet de l'État, dans le cadre de la relecture des projets de textes organisant le système de l'entretien routier au Cameroun. La prise en compte des préoccupations du Fonds dans ces textes constituera une avancée majeure dans l'amélioration des capacités de financement de l'entretien routier.

Concernant l'optimisation de la consommation des ressources mobilisées, les activités relatives à l'accompagnement des ordonnateurs dans l'élaboration des programmes d'entretien routier et le suivi de leur exécution se sont poursuivies ; il en est de même du renforcement des capacités des édiles communaux sur les procédures du Fonds. Les activités ainsi réalisées ont abouti à des résultats satisfaisants. En effet, s'agissant spécifiquement des communes, le taux d'engagement des contrats a connu une nette amélioration, passant de 81 % en 2020 à 93 % en 2021. Les paiements, quant à eux, ont enregistré une hausse, passant de 11,567 milliards de FCFA en 2020 à 13,642 milliards en 2021. Ces indicateurs mettent en exergue les effets bénéfiques du mécanisme de débit automatique du compte unique du Trésor public, au profit du compte du Fonds routier ouvert à la BEAC.

Pour ce qui est de la gouvernance et de l'amélioration des conditions de travail, l'Administration du Fonds a mené de nombreuses actions dans la perspective de l'amélioration de la gestion de la commande publique, de la gestion des ressources informationnelles, humaines et matérielles, du marketing public et de la communication. Au cours de l'année 2021, le Fonds routier a continué de miser sur la ressource humaine, enjeu majeur de production et outil indispensable à l'atteinte de ses objectifs de performance. C'est dans cette veine que plusieurs sessions de renforcement des capacités ont été organisées dans divers domaines à savoir, le management des projets, la passation des marchés, l'action syndicale, l'anglais professionnel et les outils de travail collaboratif. En outre, le processus d'externalisation des assurances garanties au personnel dans son statut a été réalisé.

En ce qui concerne les défis et perspectives, le Fonds compte se consacrer à la mise en œuvre de quelques actions, avec le concours des autres acteurs de la chaîne d'intervention de l'entretien routier. Il s'agit notamment de (i) l'accroissement et de la pérennisation des ressources affectées à l'entretien routier, (ii) l'accompagnement des exécutifs communaux et régionaux dans l'exercice de leurs prérogatives de maîtres d'ouvrage des projets portant respectivement sur les routes communales et régionales et (iii) du renforcement des procédures de sécurisation du visa des contrats, du traitement et du paiement des décomptes.

1

CONTEXTE GÉNÉRAL



A- CONJONCTURE INTERNATIONALE ET NATIONALE

Après la récession enregistrée en 2020 (-3,1%) du fait de la pandémie à COVID-19, l'économie mondiale renoue avec une croissance positive, estimée à 5,9% en 2021 selon le FMI (Perspectives de l'Économie Mondiale, octobre 2021). Cette évolution est soutenue par : (i) les mesures de relance budgétaire supplémentaires prises dans de nombreux pays ; (ii) l'amélioration des indicateurs de santé, en lien avec les campagnes de vaccination, notamment dans les pays avancés ; et (iii) l'adaptation continue de l'activité économique à une mobilité réduite. Dans le groupe des pays avancés, le taux de croissance est estimé à 5,2% contre -4,5% en 2020. L'Afrique subsaharienne, devrait connaître une croissance de 3,7% en 2021, après une contraction de 1,7% en 2020. Cette progression serait soutenue par une demande extérieure plus forte de la part des pays avancés. Cependant, le faible déploiement de la vaccination est un des principaux facteurs qui pèsent sur la reprise de la région. En zone CEMAC, la Banque des États de l'Afrique centrale table sur une croissance de 1,6% en 2021 après la baisse de 1,7% enregistrée en 2020.

De manière générale, le Cameroun s'améliore dans la gestion des politiques budgétaires, fiscales

et d'endettement, mais doit redoubler d'efforts en matière de gouvernance, climat des affaires et qualité de la dépense publique.

Sur le plan national, **le contexte politique** est marqué par la volonté des pouvoirs publics à poursuivre la mise en place de la décentralisation. En effet, le décret du Chef de l'État n°2021/742 du 28 décembre 2021 portant organisation-type de l'administration régionale, fixe les emplois à pourvoir dans les structures de l'administration régionale. Ces emplois sont organisés autour du président du conseil régional et du secrétaire général de la région.

Sur le plan économique, L'exécution du budget de l'État au titre de l'exercice 2021 est marquée, entre autres, par : (i) l'adoption d'une loi de finances rectificative, à travers l'ordonnance n°2021/003 du 07 juin 2021, visant à prendre en compte les effets de la remontée des cours mondiaux du pétrole ; (ii) la conclusion avec le FMI d'un nouveau programme économique et financier triennal 2021-2024, soutenu par la facilité élargie de crédit et le mécanisme élargi de crédit . Prenant en compte ces différents facteurs, le budget de l'État a été porté à 5 435,2 milliards de FCFA (budget général et

comptes d'affectation spéciale (CAS)) au titre de l'exercice 2021 contre 4 865,2 milliards de FCFA initialement adopté par les deux chambres du parlement, soit une augmentation de 615,2 milliards de FCFA.

Sur le plan socio-culturel, les priorités du gouvernement en matière de développement du capital humain et d'amélioration du bien-être des populations concernent : (i) l'universalisation de l'éducation et le renforcement de la professionnalisation ; (ii) l'amélioration de la santé des populations ; (iii) la promotion de la jeunesse et de l'emploi ; (iv) le développement de l'habitat social ; (v) la protection sociale des personnes vulnérables ; et (vi) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes.

Sur le plan énergétique, le Cameroun, au cours de l'exercice 2021, a poursuivi tout en déployant son savoir-faire technique la construction et la mise en eau de plusieurs barrages hydroélectriques (Lom Pangar, Nachtigal, Mekin, Memve'ele). Ces barrages permettront à terme de résorber significativement le déficit énergétique qui est un frein au plein essor de l'industrie camerounaise et partant de sa capacité à créer de la valeur ajoutée.

Sur le plan écologique, les mesures fiscales et douanières prises en 2019 par le gouvernement se sont consolidées au cours de l'exercice 2021. Ainsi, un droit d'accises spécial au taux de 0,5% de la base imposable est appliqué et prélevé sur certaines marchandises importées au Cameroun. Cette ressource est destinée au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures au bénéfice des collectivités territoriales décentralisées (CTD). Les modalités de répartition du produit de ce droit entre les trois cent soixante-quatorze (374) communes du Cameroun sont fixées par un acte réglementaire.

Sur le plan législatif, le Cameroun a enrichi son corpus d'autres textes législatifs et réglementaires visant notamment à transférer certaines compétences de l'État aux régions. Il s'agit notamment des décrets n°2021/744, 2021/745, 2021/746 et 2021/747 pris par le Chef de l'État au cours du mois de décembre 2021 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux régions en matière (i) d'urbanisme et d'habitat, (ii) d'organisation et de gestion des transports publics interurbains, (iii) de tourisme et de loisirs et (iv) de protection de l'environnement. Pour l'exercice 2022, Les perspectives macroéco-



Exécution des travaux de purge



Opération de pesée d'un camion dans une station de pesage

nomiques restent tributaires des incertitudes inhérentes à l'évolution de la pandémie à Covid-19, et de l'impact attendu des mesures de relance de l'économie prises par le gouvernement. Les prévisions macroéconomiques quant à elles considèrent une reprise entourée d'incertitudes comme en 2021, notamment au plan sanitaire, qui s'accélé-

ra toutefois dans le temps, en lien avec les campagnes de vaccination en cours. Les perspectives tablent en conséquence sur une croissance de 4,2% en 2022 et 4,6% en moyenne sur la période 2022-2024. La croissance resterait donc soutenue par la demande intérieure, notamment l'investissement.

B- QUELQUES FAITS MARQUANTS

Du 6 au 17 mars : une délégation du Fonds routier a effectué une mission de benchmarking auprès du Fonds d'entretien routier de Namibie ;

Le 29 mai 2021 : départ en retraite de Mme Noukam Claire en fonction au poste de secrétaire de Direction à la Division Administration et Finances et à la Division Contrôle des Opérations ;

Du 7 au 14 juin 2021 : une délégation du Fonds routier prend part aux travaux du Bureau exécutif de l'AFERA en Tanzanie ;

Le 30 septembre 2021 : désignation par le Comité de gestion d'un Administrateur par intérim au Fonds routier ;

Le 6 octobre 2021 : départ en retraite de M. NDODE Cletus, qui occupait le poste de chauffeur du Président du Comité de gestion ;

Le 27 octobre 2021 : élection des délégués du personnel des collèges 1 et 2 ;

Le 31 décembre 2021 : participation des présidents des régions de l'Est et de l'Extrême nord à l'atelier de programmation des ordonnateurs à Ebolowa.



Les membres du Comité de gestion en session

C- CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Dans le souci de promouvoir une croissance économique durable à travers les politiques de financement de la route, les pouvoirs publics ont créé en 1996 par la loi n°96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier, un établissement public administratif de type particulier appelé Fonds routier. Il fonctionne sous la tutelle financière du Ministère en charge des finances et la tutelle technique du Ministère en charge des routes. Son cadre juridique est constitué de plusieurs textes qui définissent son fonctionnement et son organisation. Il s'agit notamment de :

- la loi n° 96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier ;
- la loi n°98/011 du 14 juillet 1998 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier ;
- la loi n°2004/021 du 22 juillet 2004 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier ;
- la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques ;
- le décret n°2005/239 du 24 juin 2005 portant organisation et fixant les modalités de fonctionnement du Fonds routier ;
- le décret n°2012 /173 du 29 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2005/239 du 24 juin 2005 portant organisation et fixant les modalités de fonctionnement du Fonds routier ;
- le décret n°2013/696 du 27 août 2013 modifiant l'affectation des ressources du Fonds routier.
- le décret n°2017/144 du 20 avril 2017 portant nomenclature routière ;
- le décret n°2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n°2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques.

Il convient de souligner que ces textes légaux et réglementaires qui régissent le secteur de l'entretien routier ont significativement favorisé une évolution dans ce secteur d'activité en général et au Fonds routier en particulier tant sur le plan institutionnel et que fonctionnel.

Sur le plan institutionnel :

- de 1999 à 2004, les missions du Fonds routier ont exclusivement porté sur le financement et le paiement des prestations liées à l'entretien routier. La loi n°2004/021 du 22 juillet 2004 qui modifie certaines dispositions de celle n°96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier va élargir ces missions aux opérations de réhabilitation et d'aménagement des routes. Cette loi va consacrer la démarcation entre l'entretien courant d'une part, l'aménagement et la réhabilitation des routes d'autre part.
- Dans la même veine, le décret n°2012/173 du 29 mars 2012 a modifié et complété certaines dispositions du décret n°2005/239 du 24 juin 2005 portant organisation et fixant les modalités de fonctionnement du Fonds. Par la suite, le Fonds connaîtra quelques aménagements à savoir : (i) la mise en place de la double tutelle financière et technique, (ii) l'élargissement du nombre des membres siégeant au sein de l'organe délibérant avec la désignation d'un représentant des collectivités territoriales décentralisées, (iii) l'augmentation de l'effectif du personnel qui est passé de 20 à 25 personnes, (iv) l'élargissement des financements logés au guichet entretien au bénéfice des collectivités territoriales décentralisées et (v) l'internalisation de la tenue de sa comptabilité et de son contrôle interne de gestion.

Sur le plan fonctionnel :

- en application des dispositions de l'article 26 (nouveau) alinéa 1 du décret 2012/173 du 29 mars 2012 portant organisation et fixant les modalités de fonctionnement du Fonds, l'affectation de ses ressources est modifiée par le décret n°2013/696 du 27 août 2013. Cette modification a affecté le guichet entretien ainsi qu'il suit :
 - pour les marchés de travaux d'entretien du réseau prioritaire : de 65% à 58% du budget annuel du Fonds, soit une diminution des ressources de 7% pour ces travaux ;
 - pour les travaux d'entretien des voiries urbaines prioritaires: de 10 à 12%, soit une augmentation de 2% pour ce type de travaux ;
 - pour les travaux et équipements d'entretien des routes rurales prioritaires : de 12 à 13,5%

- soit une hausse de 1,5 du budget ;
 - pour les études routières ou géotechniques et contrôle des travaux : 7 à 6 %, une diminution de 1% des ressources ;
 - pour la prévention et sécurité routières : 1,5 à 4%, soit une augmentation de 3,5% des ressources ;
 - pour l'entretien courant des installations fixes et mobiles, nécessaire à la protection du domaine public routier : 1 à 3% soit une augmentation de 2% ;
 - pour les dépenses de fonctionnement et d'équipement du Fonds : de 2,5 à 2,7%, soit une augmentation de 0,2% ;
 - pour les prestations des cabinets d'audit technique, financier et comptable : de 1 à 0,8%, soit 0,2% à la baisse.
- Le cadre juridique de financement des projets d'entretien routier logés au Fonds connaît une évolution significative depuis l'entrée en vigueur des lois n°2007/006 du 26 décembre 2007 et n°2018/012 du 12 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des entités publiques. En effet, ces textes consacrent l'unicité de caisse de l'État matérialisée par la création d'un compte au trésor pour toute entité publique bénéficiant des fonds publics et l'interdiction de sécurisation de ces derniers dans les banques commerciales. De ce fait, le Fonds routier est soumis à cette mesure qui garantit un contrôle efficace de la dépense publique dans les administrations et la sécurisation efficiente des recettes de l'État.
 - Le décret n°2017/144 du 20 avril 2017 portant nomenclature routière consacre la classification du réseau national. Ainsi, le Fonds est au centre de la gestion des ressources allouées à l'entretien des routes communales et régionales logés dans son guichet entretien. Le processus de mise en œuvre de la décentralisation s'est poursuivi avec les premières élections régionales organisées le 6 décembre 2020.

Par ailleurs, les chefs des exécutifs communaux et régionaux sont désormais investis dans leur responsabilité de maître d'ouvrage des projets financés par le Fonds routier. C'est dans cette optique qu'il convient de comprendre la présence des Présidents des conseils régionaux de l'Est et de l'Adamaoua à l'atelier d'appui à la programmation des ordonnateurs au titre de l'exercice 2022 tenu à Ebolowa, au cours du mois de décembre 2021. Dans le souci de promouvoir une croissance économique durable à travers les politiques de financement



Réalisation des travaux de revêtement en béton bitumineux

D- RAPPEL DES MISSIONS ET DES RESSOURCES

1- Les missions

La loi n° 2004/024 du 22 juillet 2004 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier a précisé les missions du Fonds. Elles portent sur le financement de l'entretien routier, l'aménagement et la réhabilitation des routes, l'entretien des voiries urbaines et des routes communales, la prévention de la sécurité routière, les prestations des cabinets d'audit technique, financier et comptable. Ces missions sont exécutées dans le cadre de deux guichets distincts à savoir : le guichet « Entretien » et le guichet « Investissement ».

S'agissant du guichet Entretien, il a pour objectif d'assurer le financement et le paiement des prestations relatives à :

- l'entretien courant et périodique du réseau routier prioritaire urbain, interurbain classé et communal et les voiries urbaines;
- la prévention et la sécurité routière ;
- la protection du patrimoine routier national.

Pour le guichet Investissement, l'objectif est d'assurer le financement et le paiement des prestations réalisées au titre de l'aménagement et de la réhabilitation des routes.

2- Les ressources

Conformément aux dispositions de l'article 25 (nouveau)-(1), du décret n°2012/173 du 29 mars 2012 modifiant et complétant le décret n°2005/239 du 24 juin 2005 portant organisation et fixant les modalités de fonctionnement du Fonds, les ressources du Fonds sont constituées ainsi qu'il suit :

a) pour le guichet « Entretien » :

- la redevance d'usage de la route (RUR);
- le droit de péage routier ou, en cas de concession du péage, de la redevance de concession;
- le produit de la taxe à l'essieu ;
- le produit de la taxe de transit ;
- le produit des amendes ;
- les dotations budgétaires des ministères destinées à alimenter la ligne d'urgence au titre des interventions d'urgence ;
- les ressources provenant des produits financiers générés par le placement des excédents de trésorerie éventuels ;

b) pour le guichet « Investissement » :

- les dons, legs, subventions et aides diverses apportés par les partenaires financiers du Cameroun ;

- les dotations budgétaires des ministères ;
- tous financements autres que ceux cités au point ci-dessus.

Le décret n°2012/ 173 du 29 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2005/ 239 du 24 juin 2005 portant organisation et fixant les modalités de fonctionnement du Fonds routier, précise à l'article 25 (nouveau)-(2) les

modalités de mobilisation des ressources.

La loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021, précise en son article trente sixième que le montant à prélever sur la TSSP au titre de la redevance d'usage de la route, la taxe à l'essieu, les recettes du péage et de pesage reversés au Fonds routier, est fixé à 50 milliards de FCFA.



Dalot multiple en cours d'exécution

E- ORGANES DE GESTION

Établissement public administratif de type particulier, le Fonds routier, créé par l'article 22 de la loi n°2004/021 du 22 juillet 2004 modifiant et complétant la loi n° 96/07 du 08 avril 1996 portant protection du patrimoine routier national est un mécanisme pérenne de financement des programmes d'entretien, de réhabilitation et d'aménagement des routes. Le Fonds est administré par deux organes. Il s'agit du Comité de gestion et de l'Administrateur.

1- LE COMITÉ DE GESTION

Il examine toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du Fonds. Ses missions sont décrites à l'article 13 du décret n°2005/239 du 24 juin 2005. Le décret n° 2012/173 du 29 mars 2012 modifiant et complétant cer-

taines dispositions du décret n°2005/239 du 24 juin 2005, précise la composition du Comité de gestion et la durée du mandat de ses membres. Par ailleurs, avec le décret n° 2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant sur le statut général des établissements publics et des entreprises publiques, le Comité de gestion peut créer en son sein des comités et des commissions qui rendent uniquement des avis et des recommandations. Le Comité de gestion est composé de onze (11) membres, dont cinq (5) représentants de l'État, un représentant des collectivités territoriales décentralisées et cinq (5) représentants des usagers de la route. La structure complète du Comité se présente ainsi qu'il suit

Les représentants de l'État :

- un représentant de la présidence de la République ;
- un représentant des services du Premier ministre ;
- un représentant du ministère des Finances ;
- un représentant du ministère des Travaux publics ;
- un représentant du ministère des Transports ;
- un représentant des collectivités territoriales décentralisées

Les représentants des usagers de la route :

- un représentant du Groupement inter patronal du Cameroun ;
- un représentant du Syndicat des industriels du Cameroun ;
- un représentant du Syndicat des transitaires du Cameroun ;
- un représentant des syndicats des transporteurs de voyageurs urbains et interurbains ;
- un représentant des syndicats des transporteurs de marchandises par route.
- l'Administrateur du Fonds officie comme rapporteur dudit Comité.

2- L'ADMINISTRATION

L'Administration du Fonds routier a à sa tête un Administrateur recruté par appel public à candidature pour un mandat de trois ans éventuellement renouvelable deux fois.

L'Administrateur est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des actions arrêtées par le Comité de Gestion ; ses missions se déclinent à l'article 18 du décret n°2005/239 du 24 juin 2005 modifié et complété par le décret n°2012/ 173 du 29 mars 2012.

L'effectif du Fonds est plafonné à (25) personnes. Ce personnel est déployé au sein de 3 divisions et de l'administration générale:

- l'Administration générale est chargée de la coordination ;





- la Division Administration et Finances est responsable de la gestion comptable fiscale, de la trésorerie et des ressources humaines ;
- la Division d'Expertise Technique s'occupe du suivi des contrats, du traitement des décomptes, des visites de chantier, des cautionnements et des audits techniques ;
- la Division Contrôle des Opérations dont les prérogatives sont la mobilisation des ressources, la répartition des ressources entre ordonnateurs, le contrôle des engagements des ordonnateurs, le suivi de l'élaboration de la programmation, l'élaboration du budget de fonctionnement et des études préalables au visa des contrats par l'Administrateur.

3- LES ACTIONS FORTES MENÉES PAR LE FONDS ROUTIER AU COURS DE L'ANNÉE 2021

Le management du Fonds a mené quelques actions fortes dans la perspective de l'amélioration de la gouvernance. Au rang de ces actions figurent : (i) l'assainissement des finances publiques, (ii) l'amélioration de la gestion des ressources humaines et (iii) l'assainissement de la gouvernance du Fonds routier.

3.1. Sur le plan de l'assainissement des finances publiques

Dans le souci de promouvoir et de consolider une saine gestion de la gouvernance du Fonds routier, le management a pris des mesures fortes au cours de l'exercice 2021, afin d'assainir sa gestion. Aussi, les actions majeures suivantes ont été menées :

• Recouvrement de doubles paiements auprès de certains prestataires

À l'issue de l'exploitation du rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2020, le management du Fonds a identifié plusieurs paiements effectués en double sur la période allant de 2018 à 2020, au bénéfice de certains prestataires, pour un montant total de 496 millions de FCFA. Ces prestataires se déclinent ainsi qu'il suit :

| N° | Prestataires | Numéro de décompte | Montants en FCFA |
|--------------|----------------|--------------------|--------------------|
| 1 | EDGE SARL | Décompte n°1 | 106 101 639 |
| 2 | AE VENTURES | Décompte n°1 | 54 244 026 |
| 3 | BERED | Décompte n°1 | 9 804 450 |
| 4 | SARTECH | Décompte n°1 | 8 433 160 |
| 5 | SIFCAM | Décompte n°1 | 6 917 401 |
| 6 | MASSO | Décompte n°5 | 63 583 345 |
| 7 | CETP | Décompte n°3 | 54 717 493 |
| 8 | SUPER CONFORT | Décompte n°4 | 51 877 939 |
| 9 | MBU ETS | Décompte n°3 | 35 984 127 |
| 10 | TOUS TRAVAUX | Décompte n°3 | 34 007 780 |
| 11 | ATECBA | | 58 035 428 |
| 12 | MBUNYA AND SON | Décompte n°1 | 12 875 000 |
| TOTAL | | | 496 581 788 |

Des actions de recouvrement ont été engagées par le Fonds routier, par compensation avec des décomptes ultérieurs reçus de prestataires incriminés ou par reversement directe dans les comptes du Fonds.

À date, sur douze (12) prestataires concernés, cinq (5) n'ont toujours pas achevé le remboursement des sommes indument reçues, à hauteur de 110 millions de FCFA. Il s'agit de :

| N° | Prestataires | Numéro de décompte | Montants en FCFA |
|--------------|----------------|--------------------|--------------------|
| 2 | AE VENTURES | Décompte n°1 | 18 103 939 |
| 4 | SARTECH | Décompte n°1 | 2 096 416 |
| 6 | MASSO | Décompte n°5 | 63 583 345 |
| 11 | ATECBA | Sans décompte ? | 14 035 428 |
| 12 | MBUNYA AND SON | Décompte n°1 | 12 875 000 |
| TOTAL | | | 110 694 128 |

Ces cas ont été transmis au Tribunal criminel spécial (TCS) pour la suite de la procédure.

intérêts en jeu, afin d'abonder les caisses du Fonds routier.

• Recouvrement du trop-perçu prélevé par l'Ex-Administrateur du Fonds routier

Au terme du contrat de l'Ex-Administrateur du Fonds routier (octobre 2012 – septembre 2021), le management a relevé que ce dernier s'était fait payé, sans son autorisation préalable, diverses indemnités de bonne séparation. En outre, sur la base des dénonciations formulées par une banque de la place, il est ressorti de l'examen de sa plainte que l'Ex-Administrateur avait souscrit un découvert auprès de cette banque, adossé sur une attestation de virement irrévocable (AVI). Fort de ces informations, le management a décidé de la retenue du chèque retraite complémentaire à hauteur des

• Recouvrement des fonds prélevés sans autorisation par la paierie générale du Trésor sur le compte du Fonds routier

À l'exploitation du rapport du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020, il y apparaît clairement un prélèvement d'une somme de 19 milliards de FCFA par la paierie générale du Trésor, sans autorisation du Fonds. Grâce aux actions menées par le management du Fonds auprès des juridictions compétentes, notamment le Tribunal criminel spécial (TCS), la paierie générale du Trésor a retourné le prélèvement initial susvisé dans les comptes du Fonds routier.

Ce suivi rapproché, qui a abouti au retour de la trésorerie susmentionnée, a donné droit à une lettre de félicitation formulée par le Comité de gestion, à l'endroit de l'Administrateur du Fonds routier par intérim.

Les autres actions de recouvrement, en interaction avec la paierie générale du Trésor, sont en cours. Il s'agit notamment des paiements effectués au bénéfice de RAZEL (1,6 milliards de FCFA), du compte d'attente de la paierie (1,585 milliards de FCFA et 321 millions de FCFA).

• **Rétention du chèque retraite complémentaire de l'Ex-Chef de Division Contrôle des opérations**

À l'issue du processus d'authentification des diplômes initié par le Comité de gestion, l'Ex-Chef de Division Contrôle des Opérations a été convaincu de faux et usage de faux durant les dix-huit années de services au bénéfice du Fonds routier. En guise de mesures conservatoires, le Fonds routier a procédé à la rétention du chèque de retraite complémentaire de l'intéressé. Par ailleurs, les autorités judiciaires ont été saisies et le cas est pendant devant les juridictions.

• **Mobilisation des cautions GALDIANO CONSTRUCTIONNES**

Fort du constat de ce que le marché de gré à gré n°248/M/MINTP/CPM-TN/2011 pour le bitumage de la route Mengong-Sangmélina attribué à l'entreprise GALDIANO CONSTRUCTIONNES a fait l'objet d'une résiliation par le MINTP, le Fonds a saisi le ministre des Travaux publics en vue de la mobilisation de la caution d'avance de démarrage et du cautionnement définitif pour les montants respectifs de 9 184 918 342 FCFA et 2 296 229 586



FCFA. Cette correspondance a été répercutée par le Ministre au Directeur général d'Afriland First Bank. Le dénouement desdites cautions sont attendues au bénéfice du Trésor public.

• **Mobilisation de la CAP3 au profit de Nkongsamba et de Ngambe**

À l'issue des investigations initiées par le Fonds routier dans le cadre de l'identification des reliquats de financement de la Caisse d'avance pilote n°3 issue du 9ième Fonds européen de développement (FED), il est ressorti un montant dormant à la SCB-Cameroun à hauteur de 191 millions de FCFA. Ces ressources ont été rapatriées au Fonds routier et mises à la disposition du MINTP en vue du financement des travaux en régie, dans la commune de Nkongsamba 1er (49 millions de FCFA) et dans la commune de Ngambe (142 millions de FCFA).

• **Aliénation de biens obsolètes, vétustes et endommagés**

Au terme des inventaires des immobilisations du Fonds routier au titre de l'exercice 2020, il est apparu qu'une partie significative de son parc de matériels informatiques, de mobiliers et de matériels roulants étaient vétustes et obsolètes. Le coût de leur entretien devenant de plus en plus considérable. Dans le but de moderniser l'appareil de production du Fonds, ce matériel a été mis en cession. L'opération de cession ainsi menée a permis au Fonds de récolter des recettes de l'ordre de 22,5 millions de FCFA.

• **Apurement des régies d'avances accordées au MINTP**

Les comptes certifiés par le commissaire aux comptes du Fonds au titre de l'exercice 2020 a relevé que près de 826 millions de FCFA d'encaisses, accordées au MINTP au titre des exercices 2015 à 2020, n'ont toujours pas fait l'objet d'apurement. Le Fonds routier a décidé de saisir le MINTP pour la production des pièces justificatives exigées par la réglementation en vigueur, en vue de l'apurement des encaisses sus évoquées. Il a également porté à l'attention du MINTP que tout nouveau déblocage de fonds, autorisé par le Comité de gestion au titre des régies d'avance, reste subordonné à l'apurement des précédentes régies.

3.2. Sur le plan du management des ressources humaines

Dans le cadre des doubles paiements identifiés lors des contrôles à posteriori des comptes, le Fonds routier a pris des mesures disciplinaires strictes envers le personnel impliqué. Ainsi :

- l'Assistant comptable n°2 a été suspendu de ses fonctions pour une période de trois mois ;

- l'Assistant comptable n°1 a été licencié ;
- le Contrôleur des opérations par intérim a été licencié et ;
- le Chef de Division Administration et Finances (DAF) a été licencié

Dans le cadre des activités d'assainissement des finances du Fonds, les contrats de travail du Chef de Division Expertise Technique et de l'Ingénieur Vérificateur ont fait l'objet de suspension.

Du personnel nouveau a été recruté afin de pallier les effets négatifs de ces indisponibilités.

3.3. Sur le plan de la gouvernance du Fonds

Afin de juguler ces failles à l'avenir, le Comité de gestion a prescrit une mise à jour urgente de la cartographie des risques du Fonds routier et un renforcement du dispositif de contrôle interne en vue de la maîtrise des risques dans le processus de paiement des décomptes au Fonds routier. À cet effet, quelques mesures fortes ont été prises, à savoir :

- le développement d'une interface de paiement entre l'application de paiement du Fonds routier (TOMFR) et l'application de paiement de la BEAC (GENDATA-FR) avec pour objectif de juguler le risque de double paiement ;
- l'authentification systématique de tous les décomptes reçus au Fonds routier avant leur mise en paiement ;
- la transmission au TCS de tous les cas de fraudes ou de tentative de fraude avérés ;
- la saisine du MINMAP pour tous les cas des adjudicataires des marchés publics convaincus d'actes inamicaux envers le Fonds routier, en vue de leur exclusion à la commande publique pendant deux ans ;
- la prescription d'un audit des paiements pour ma période allant de 2012 à 2021 en vue de s'assurer notamment de l'authenticité des décomptes payés et non liquidés par le précédent administrateur du Fonds ;
- la prescription de la confidentialité autour de



Mise en forme de la plateforme de la chaussée

- toute opération issue des organes du Fonds routier (Comité de gestion et Administration ;
- le lancement de deux études en vue de la mise à jour de la cartographie des risques du Fonds ainsi que du renforcement du dispositif de contrôle interne ;
 - la mise à jour du manuel de procédures administrative, comptable et financière du Fonds ;
 - la refonte de l'organisation actuelle des fonctions du Fonds ;
 - la planification de descentes du Comité de gestion sur le terrain afin de s'assurer de l'effectivité de certains travaux en cours de réalisations.

• **Focus autour de l'impact des actions menées par le management sur la performance du Fonds routier**

Les actions menées par le management du Fonds routier ont eu un impact positif sur sa performance. En effet, les actions de recouvrement susmentionnées ont permis au Fonds routier d'une

part d'améliorer son équilibre budgétaire et d'autre part d'assurer le financement et le paiement des travaux d'entretien routier.

En effet, les 19 milliards de FCFA recouverts auprès du Trésor public ont contribué à assurer la couverture des engagements pris antérieurement par le Fonds, au titre du financement des projets d'entretien routier. Quant aux sommes recouvrées au titre des reliquats de financement de la caisse d'avance pilote n°3, soit un montant total de 191 millions de FCFA, elles ont concouru à l'accroissement des ressources du Fonds, puis au financement des travaux d'entretien routier de certaines communes, à l'instar des communes de Nkong-samba 1er et de Ngambe.

Par ailleurs, le recouvrement de doubles paiements auprès de certains prestataires, pour un montant de 386 millions de FCFA, a aidé à assurer les paiements des décomptes de travaux.



F- MANAGEMENT DU FONDS

1- Les outils de gestion

Le Plan stratégique est élaboré conformément aux prescriptions de l'article 48 de la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et par la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des entités publiques.

L'année 2021 marque l'exécution à mi-parcours de la stratégie 2020-2022 du Fonds routier qui s'articule autour de deux (02) sous-programmes, à sa-

voir le « Financement de l'entretien routier » et la « gouvernance ».

De la revue de ces sous programmes, il ressort le niveau de mise en œuvre ci-dessous :

• **FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER :**

L'exécution de ce sous-programme en 2021 a affiché un taux moyen de 73% du budget prévu à 1,107milliards de FCFA et se décline en actions constituées suivant le détail ci-après :

| Actions | Objectifs | Exécution en 2021 | Source de vérification |
|---|--|-------------------|---|
| Augmentation des ressources affectées à l'entretien routier | Augmenter d'ici 2022 de +30% les ressources affectées à l'entretien routier | 40% | Projet de performance des administrations |
| Optimisation de la consommation des ressources mobilisées | <ul style="list-style-type: none"> • Accroître d'ici 2022 de 10% à 90% le taux de paiement de la programmation de base. • Accroître d'ici 2022 de 75% à 90% le taux d'engagement de la programmation de base | 75% | Projet de performance des administrations |

L'action relative à l'augmentation des ressources du Fonds présente un faible taux d'exécution du fait de la non-exécution de l'activité liée à l'enquête de satisfaction des usagers de la route.

En ce qui concerne l'optimisation des ressources mobilisées, le Fonds mène un plaidoyer afin de maintenir une adéquation entre ses ressources et les besoins en entretien routier, tout en se rassurant de l'effectivité des travaux et de la qualité des programmes des ordonnateurs à financer. Pour atteindre cet objectif, le Fonds, depuis 2020, a engagé un nouveau mode de renforcement des capacités des maires, au sujet de l'appropriation des procédures de financement qui lui sont propres. Il consiste en la sensibilisation par départe-

ment. Cette approche a permis d'obtenir un taux d'exécution de 75% de l'action se rapportant à l'optimisation de la consommation des ressources mobilisées.

• GOUVERNANCE

Ce sous-programme support de métier au Fonds s'est exécuté de façon globale à 82%.

Il est construit autour de 6 actions : la gestion des ressources humaines, la gestion des ressources matérielles, la gestion des ressources informationnelles, la gestion du système de la commande publique, la gestion stratégique, le marketing et la communication.

| Actions | objectifs | Exécution | Source de vérification |
|-------------|---|-----------|---|
| Gouvernance | D'ici 2022, améliorer la qualité de service rendu aux usagers du Fonds. | 82% | Projet de performance des administrations |

Comparativement à l'année 2020 qui a connu un taux d'exécution de 75%, la mise en œuvre de ce programme en 2021 est marquée par une évolution, soit 82%.

Cette amélioration est à mettre à l'actif des actions relatives à la gestion des ressources informationnelles, avec la consolidation des composantes de son système intégré de gestion par la mise en œuvre de GENDATA FR, des ressources humaines et de certaines activités de la gestion des ressources matérielles.

Par ailleurs, le déploiement de l'action relative à la gestion stratégique s'est heurté aux effets de la

COVID-19, rendant ainsi difficile les déplacements à l'international.

• LE COÛT DES SOUS PROGRAMMES

Le coût global du PSD 2020-2022 est de 8 405 600 000 FCFA dont 7 596 600 000 FCFA pour le sous-programme « financement de l'entretien routier » support (six actions) et 809 000 000 FCFA pour le sous-programme « gouvernance » (deux actions). Le tableau suivant présente de façon détaillée ces différents sous-programmes.

Tableau : Coût du plan stratégique de développement 2020-2022

| SOUS PROGRAMMES | OBJECTIFS | ACTIONS | COÛT |
|---|--|---|----------------------|
| FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER | D'ici 2022, améliorer de manière significative la satisfaction des usagers du Fonds routier (ordonnateurs et prestataires) | Augmentation des ressources affectées à l'entretien routier | 342 000 000 |
| | | Optimisation de la consommation des ressources mobilisées | 467 000 000 |
| COÛT DU SOUS PROGRAMME 1 | | | 809 000 000 |
| GOVERNANCE | D'ici 2022, améliorer la qualité de service rendu aux usagers du Fonds | Gestion des ressources informationnelles (informatique, archivage, comptabilité et audit) | 1 050 500 000 |
| | | Gestion des ressources humaines | 2 630 000 000 |
| | | Gestion des ressources matérielles | 2 606 000 000 |
| | | Gestion stratégique | 1 042 600 000 |
| | | Marketing public et Communication | 122 500 000 |
| | | Gestion du système de la commande publique | 145 000 000 |
| COÛT DU SOUS PROGRAMME 2 | | | 7 596 600 000 |
| COÛT TOTAL DES SOUS PROGRAMMES | | | 8 405 600 000 |

Le plan stratégique de développement du Fonds lui permet de disposer d'un cadre logique pour l'élaboration du budget programme des exercices 2020-2022, ainsi que le coût de sa mise en œuvre à travers le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). C'est dans cet esprit que le budget 2021 a été élaboré et exécuté.

2- La feuille de route 2021

La feuille de route 2021 du Fonds routier est une émanation du plan stratégique 2020-2022. Elle

constitue la déclinaison annuelle de la stratégie. La mise en œuvre satisfaisante de cette stratégie nécessite une organisation des interventions qui suscite le développement des synergies d'actions. Ainsi, la valorisation des ressources humaines constitue la force créatrice et innovatrice qui conduit à la transformation des efforts individuels en succès collectif.

De ce fait, le Fonds a précisé ses axes stratégiques pour la période 2020-2022 à travers les deux sous programmes susévoqués.



Travaux d'aménagement d'une voirie urbaine

➤ **Gouvernance du Fonds**

| Désignation du sous-domaine | Activités | Ce qui était prévu | Ce qui a été fait en 2021 |
|---|---|---|--|
| Gestion des ressources informationnelles | Autonomisation du FR par rapport aux logiciels de gestion | Mobiliser la maîtrise d'œuvre des projets informatiques | Le Fonds a procédé à la consolidation des composantes de son système intégré de gestion dans le souci de rendre l'ensemble des interconnexions opérationnelles notamment par la jonction du progiciel métier TOMPRO PORTAIL, à celui dédié aux paiements à travers le système de paiement de la Banque centrale, GENDATA |
| | Archivage du fond documentaire | Exécution du marché relatif à l'archivage numérique | Les travaux d'archivage ont démarré en 2021. |
| | Maintenance du parc et des applications informatiques. | Acquisition du matériel informatique | Du matériel informatique est acquis et mis à la disposition du personnel. Un consultant est mobilisé pour la maintenance du parc informatique et des équipements de reprographie. |
| | Audition et gestion des processus informationnels, administratif, et juridiques | Gestion du contentieux par un conseil juridique. | Le Fonds s'est attaché les services d'un conseil juridique. |
| Gestion des Ressources humaines | Acquisition des ressources humaines | Augmentation de l'effectif | Un projet de texte pour la réorganisation du Fonds est en cours d'examen dans les services du Premier ministre. |
| | Gestion des carrières du personnel | Gérer les carrières | Le personnel a bénéficié de la régularisation des avancements et des reclassements pour les périodes 2014/2015, 2016/2017 et 2018/2019. |
| | Renforcement des capacités du personnel | Développer les compétences du personnel. | Le Fonds a procédé au renforcement des capacités de son personnel. Ainsi, quelques formations transversales se sont tenues. Il s'agit de (i) l'anglais professionnel, (ii) les fonctions des délégués du personnel, (iii) les outils de messagerie professionnelle (iv) la gestion des projets. Certains personnels ont également bénéficié des formations en secrétariat, lean management et conduite du changement. |

| Désignation du sous-domaine | Activités | Ce qui était prévu | Ce qui a été fait en 2021 |
|---|--|--|--|
| Gestion des Ressources humaines | Gestion de la rémunération | Externalisation de toutes les assurances garanties au personnel. | Dans le cadre de l'achèvement de ce processus, l'exhaustivité des risques liés à la gestion des droits du personnel ont été externalisés, à l'effet de garantir les départs sereins du personnel arrivé en fin de carrière. |
| Gestion des ressources matérielles | Optimisation du cadre de travail | Intensification des activités sportives | La signature d'une convention avec une Mutuelle pour l'utilisation de son complexe sportif. |
| | | Renouvellement du mobilier et matériel de bureau | Le processus d'aliénation de certains actifs immobilisés a été mené à son terme. Le matériel reformé a été renouvelé. |
| | Amélioration de la mobilité du personnel | Acquisition de nouveaux véhicules | Le Fonds a reçu l'accord des services du Premier ministre pour l'acquisition de 2 pick up. |
| | Renforcement des partenariats | Des rencontres internationales (AFERA et FAI) | Le Fonds a pris part à deux réunions du Bureau exécutif de l'AFERA en Guinée Conakry et en Tanzanie. Il a également participé à une mission de Benchmarking en Namibie. Il a enfin assisté au Forum africain des infrastructures en Côte d'Ivoire. |
| Marketing public et Communication | Renforcement de la visibilité | Production des supports de communication | Le Fonds a produit des objets et supports de communication. Il s'agit de : -la réalisation d'un documentaire sur les visites de chantier .par les membres du Comité de gestion ; -l'édition du rapport annuel 2020 ; -la refonte du site internet du Fonds routier. |

Globalement, le Fonds a respecté sa feuille de route, en dépit du ralentissement des activités du fait de la COVID 19.

Toutefois, les activités qui ont été menées ont permis d'atteindre les principaux objectifs relatifs à ses missions, notamment le financement de l'entretien routier.

S'agissant de la gestion, le Fonds a poursuivi la consolidation des composantes de son système intégré de gestion dans le souci de rendre l'ensemble des interconnexions opérationnelles notamment par la jonction de l'applicatif métier TOMPORTAIL, à celui dédié aux paiements via le système de paiement de la Banque centrale, GEN-DATA.

3- Le Fonds routier et sa ressource humaine

Pour l'année 2021, le Fonds a été marqué par un certain nombre d'actions et activités relatives à l'amélioration des conditions de travail, le renforcement des capacités et même la gestion du personnel.

- l'amélioration des conditions de travail : le Fonds routier a reçu l'accord des services du Premier ministre pour l'acquisition des véhicules dans le cadre du fonctionnement de ses services. À cet effet, l'administration du Fonds a passé des contrats d'acquisition de deux (2) pick-up de type 4x4 en remplacement des véhicules aliénés durant l'année en cours et qui étaient dédiés aux opérations de liaison du Fonds.



Début d'effondrement d'un ouvrage d'art

- le renforcement des capacités : le Fonds a accordé un certain nombre de formations à son personnel. Ainsi cinq (05) formations transversales ont été effectuées dans les domaines liés à (i) l'anglais professionnel adapté à la finance et à la banque, (ii) à l'utilisation du logiciel Outlook pour une meilleure communication professionnelle ;(iii) au suivi- évaluation avec pour objectif de doter les porteurs d'activités des bases utiles à la planification et à l'évaluation de leurs activités ;(iv) à la connaissance des missions des délégués du personnel, principaux acteurs dans le cadre du dialogue sociale; (v) à la passation des marchés en matière d'élaboration des DAO et de suivi de l'exécution des marchés. Certains personnels ont également bénéficié des formations en secrétariat et en lean management et conduite du changement.
- la gestion du personnel : le Fonds routier est rentré dans le processus d'externalisation de toutes les assurances garanties aux employés par le statut du personnel. Dans le cadre de l'achèvement de ce processus et suivant les orientations du Comité de gestion, l'exhaustivité des risques liés à la gestion des droits du personnel a été externalisée, à l'effet de garantir les départs sereins du personnel arrivé en fin de contrat.

C'est ainsi que, le Fonds a connu le départ à la retraite de deux personnels (un chauffeur et une secrétaire) de son administration qui ont chacun

bénéficié des droits statutaires prévus dans ces circonstances. En outre, le plan de recrutement approuvé par le Comité de gestion a été mis en œuvre. Il s'est traduit notamment par le recrutement d'un chauffeur et d'une secrétaire.

4- Contraintes liées à la mise en œuvre des actions

Le Fonds routier dans l'exercice de ses missions d'organisme payeur, agit en interaction avec tous ses ordonnateurs. De ce fait, des éventuelles lenteurs ou contraintes peuvent s'ériger en difficultés susceptibles de freiner ou limiter l'impact de son action. Parmi ces difficultés, il convient de relever:

- les lenteurs, côté ordonnateurs, dans la passation des marchés. En effet, de nombreux contrats n'ont pas pu être signés dans les délais du chronogramme prévu ;
- la méconnaissance des procédures du Fonds par certaines communes ;
- le ralentissement de la réalisation des projets dans un contexte sanitaire marqué par la pandémie à coronavirus.

Afin de contribuer à l'amélioration du niveau d'exécution des projets communaux, le Fonds a poursuivi le processus de renforcement des capacités des magistrats municipaux. Cette mise à niveau des procédures s'est opérée par la diffusion du guide à l'usage des intervenants avec un accent sur le processus de maîtrise d'ouvrage et les critères de priorisation des projets communaux.

G- IDENTIFICATION, ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Établissement administratif de type particulier et doté d'une personnalité juridique, le Fonds routier a pour mission entre autres d'approuver les programmes de ses ordonnateurs, de mobiliser des ressources nécessaires afin de les financer, d'engager les contrats découlant desdits programmes par le moyen de son visa, d'assurer le paiement des prestations à l'entreprise et de rendre compte de ses activités à diverses parties prenantes.

Dans son rôle d'acteur majeur du système d'entretien routier camerounais, le Fonds routier fait face à divers risques inhérents à ses activités. Ces risques sont de trois ordres à savoir (i) institutionnels, (ii) stratégiques et (iii) opérationnels.

i) Sur le plan institutionnel

L'ancrage légal du Fonds se situe au croisement de trois lois prises par le législateur camerounais à savoir :

- la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques portant régime financier;
- la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- la loi n°2004/021 du 22 juillet 2004 qui modifie certaines dispositions de celle n° 96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier.

Ainsi, il convient de signaler que :

- l'article 2 de la première loi dispose qu'elle s'applique aux personnes morales de droit public à l'instar des établissements publics et des collectivités territoriales décentralisées. En outre, elle précise à son article 79 que « les ressources publiques sont toutes, quels qu'en soient la nature et l'attributaire, encaissées et gérées par des comptables publics. Elles sont versées et conservées dans un compte unique ouvert au nom du Trésor à la Banque des États de l'Afrique centrale ».

Or suivant les textes organiques du Fonds, bien que ses ressources soient des deniers publics, elles doivent être reversées directement et totalement dans son compte ouvert à la Banque centrale (Article 25 alinéa 2). Cette situation fait planer un risque sur l'autonomie financière et de gestion du Fonds.

- l'article 25 alinéa 1 pour sa part distingue les ressources du Fonds s'agissant notamment du guichet « entretien ».

Mais les lois de finances successives des exercices 2018 à 2022 fondent ces ressources et les plafon-

nent à 50 milliards de FCFA, au titre de l'exercice 2022. Ce plafonnement empiète sur l'autonomie financière du Fonds dont l'action se trouve bridée et obère sa capacité à financer les besoins en entretien routier au Cameroun.

En guise d'action d'atténuation aux risques ci-dessus énumérés, les organes de gouvernance du Fonds œuvrent, sans relâche, par un plaidoyer auprès des acteurs de la chaîne de décision du système d'entretien routier.

ii) Sur le plan stratégique

Le plan stratégique de développement (PSD) pour la période 2020-2022 prévoit au titre de l'exercice 2022, un accroissement des ressources de l'ordre de 10%, faisant ainsi passer les ressources de 50 à 55 milliards de FCFA.

Toutefois, à la lecture de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances pour l'exercice 2022 les ressources affectées au Fonds au titre de l'exercice 2022 n'ont pas connu de progression. En guise de mesure d'atténuation, le Fonds envisage au titre de l'exercice 2022 de mettre en place un processus de suivi-évaluation de ses actions en vue de consolider les efforts consentis pour la réalisation de l'objectif ci-dessus visé.

iii). Sur le plan opérationnel

Il est indiqué que :

- s'agissant du visa des contrats, l'absence d'un texte présentant la nomenclature des tâches éligibles respectivement au guichet « entretien » et au guichet « investissement », crée un risque de financer par le guichet « entretien » du Fonds, des tâches éligibles au guichet « Investissement ». Ce qui serait contraire au principe d'indépendance des guichets.

À l'analyse, il serait opportun de disposer d'une nomenclature exhaustive des travaux d'entretien et des travaux de réhabilitation à travers un arrêté du Premier ministre, Chef du gouvernement.

- À la pratique et au regard du volume important de transactions traitées, il est apparu que le Fonds routier fait de plus en plus face à des risques à la fois exogènes et endogènes.

Ainsi, concernant la maîtrise des risques endogènes, l'interface GENDATA FR a été opérationnalisée en vue de réduire le risque de paiement erroné par le Fonds.

S'agissant des risques exogènes, au cours de l'exercice 2021, des décomptes frauduleux émanant aussi bien des communes que de ses ordon-

nateurs principaux ont été détectés par le Fonds. Ledit dispositif a été aussitôt renforcé par des actions d'authentification des décomptes soumis au paiement et par la collecte des spécimens de si-

gnature des personnes habilités par les ordonnateurs du Fonds pour le dépôt de leurs documents (projet de contrats, décomptes, correspondances, bordereaux etc.).

H- LE FONDS ROUTIER ET SES PARTENAIRES

Tout comme en 2020, les rencontres internationales ont été perturbées en 2021 du fait de la situation sanitaire liée à la pandémie à corona virus. Malgré ce contexte difficile, le Fonds routier est resté actif dans sa collaboration avec ses partenaires ci-après :

1 - Association des Fonds d'entretien routier d'africains (AFERA)

Organisation professionnelle et apolitique, l'AFERA a pour but de faire des propositions aux gouvernements à l'effet d'améliorer le financement de l'entretien routier sur le continent. Elle regroupe les Fonds d'entretien routier (FER) ou organismes assimilés de trente-quatre (34) pays d'Afrique.

L'année 2021 a particulièrement été marquée par la participation d'une délégation du Fonds routier

du Cameroun, le 12 janvier 2021, en Guinée Conakry, à la cérémonie de passation de service du bureau exécutif de l'AFERA. Ainsi, le président sortant Souleymane Traoré (Guinée) a passé le témoin au président entrant Ali Ipingé (Namibien).

2 - Forum africain des infrastructures (FAI)

Les 25 et 26 novembre 2021 à Abidjan, l'Administrateur du Fonds routier a pris part aux travaux de la 13ème édition du Forum africain des infrastructures. Cette rencontre était placée sous le thème « Infrastructures de transport : entre vision et action ». Trente (30) pays étaient au rendez-vous. Les débats ont porté sur les enjeux et problématiques d'actualité. Les échanges ont également concerné les solutions pour l'accélération et le développement des grands projets d'infrastructures de transport sur le continent.



Travaux de construction d'un dalot multiple



Descente d'eau avec protection des talus

I- COMMUNICATION

Au cours de l'année 2021, les actions du Fonds routier en matière de communication se sont construites autour du renforcement de sa visibilité et de sa notoriété ainsi que la mobilisation sociale. Au rang de ces actions figurent :

- I. l'édition et la diffusion du rapport d'activités annuel 2020 ;
- II. la refonte du site internet du Fonds pour une meilleure efficacité dans la diffusion des informations et une plus grande convivialité d'utilisation pour les internautes;
- III. l'organisation de plusieurs ateliers de vulgarisation et de diffusion du guide technique à

l'usage des intervenants dans les régions du Centre, du Littoral, du Sud, de l'Ouest et de l'Extrême-Nord.

Ces ateliers ont permis de renforcer les capacités des magistrats municipaux en matière de maîtrise d'ouvrage communale. Ils ont également fourni un excellent prétexte pour la communication autour du Fonds, de même que les différentes plateformes d'échanges mises en place dans le cadre du plaidoyer en faveur de l'accroissement de ses ressources.

Pour ce qui est de la mobilisation sociale au Fonds routier, elle s'est opérée à travers la célébration de la journée internationale de la femme et la fête internationale du travail.



2

FINANCEMENT DES PROGRAMMES





Principal bailleur de Fonds de l'entretien routier au Cameroun, le Fonds assure le financement des prestations éligibles à son périmètre de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires. Ce financement, reparti entre les différents ordonnateurs (MINTP-MINH DU-MINT-CTD), suit la clé de répartition définie par un décret du Premier ministre Chef du gouvernement, en ce qui concerne le guichet Entretien. Évoluant en accord avec la politique de décentralisation, les financements sus-évoqués intègrent désormais, pour chaque qualité d'ordonnateurs, une part minimale de 15% de leur dotation annuelle, à la faveur des collectivités territoriales décentralisées. S'agissant des prestations d'investissements, notamment les travaux de réhabilitation et d'aménagement, le guichet Investissement en assure le financement, à travers les dotations issues du budget d'investissement public des ordonnateurs.

A- FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'ENTRETIEN ROUTIER (GUICHET ENTRETIEN)

Le réseau routier du Cameroun porte sur un linéaire global de 121 873,9 km. Son sectionnement dans le référentiel géographique routier camerounais (RGRC) est adossé sur des textes réglementaires à savoir :

- ✓ le décret n°2017/144 du 20 avril 2017 portant nomenclature routière ;
- ✓ le décret n°2017/145 du 20 avril 2017 portant numérotation et inventaire des routes nationales ;
- ✓ le décret n°2017/8389/PM du 05 septembre 2017 portant numérotation et inventaire des routes régionales.

Ce réseau routier national est classé suivant le tableau ci-après :

| Classe | | Nature de chaussée | | Total général |
|----------------------|----------------------|--------------------|------------------|------------------|
| | | Bitumée | En terre | |
| Autoroute | Linéaire (Km) | 98,5 | 0,0 | 98,5 |
| | Pourcentage | 100,00% | 0,00% | 0,08% |
| Nationale | Linéaire (Km) | 5 685,82 | 3 839,61 | 9 525,43 |
| | Pourcentage | 59,69% | 40,31% | 7,82% |
| Régionale | Linéaire (Km) | 1 602,71 | 12 296,71 | 13 899,42 |
| | Pourcentage | 11,53% | 88,47% | 11,40% |
| Communale | Linéaire (Km) | 1 746,66 | 96 603,92 | 98 350,58 |
| | Pourcentage | 1,78% | 98,22% | 80,70% |
| Total général | Linéaire (Km) | 9 133,7 | 112 740,2 | 121 873,9 |
| | Pourcentage | 7,49% | 92,51% | 100,00% |

Selon les travaux effectués par le MINTP dans le cadre des inventaires du réseau routier, le linéaire routier a connu un accroissement d'environ 66 500 km ces dernières décennies, représentant un accroissement annuel d'environ 1.600km. Ce vaste réseau est passé de 57,2% de son linéaire en mauvais état en 2018 à 52,6% en 2020, alors que le linéaire en bon état a oscillé entre 11% et 18% au cours de la même période. La maîtrise d'ouvrage de ces différentes classes de route a été confiée à diverses entités de l'État. Les autoroutes et les routes nationales sont sous la responsabilité de l'Administration centrale, tandis que les routes régionales (13 899,42 km) et les routes communales (98 350,58 km) relèvent respectivement de la compétence des régions et des communes, suivant les dispositions du décret n°2017/144 du 20 avril 2017 portant nomenclature routière.

• Programme d'entretien routier 2021

Dans le cadre de ses missions relatives au financement des programmes d'entretien routier, le Fonds

routier accompagne ses différents ordonnateurs lors de la préparation de leurs programmations. Chaque ordonnateur est ainsi notifié de l'enveloppe allouée à chaque type de prestation conformément aux dispositions du décret n°2013/7696 du 27 août 2013, signé du Premier ministre, Chef du gouvernement, modifiant l'affectation des ressources du Fonds routier.

Ces programmes font l'objet d'analyse technique par l'administration du Fonds, avant leur adoption par le Comité de gestion lors des sessions budgétaires. En fonction des activités en cours d'exécution, les ordonnateurs peuvent solliciter en tant que de besoin, une révision à mi-parcours de leur programme.

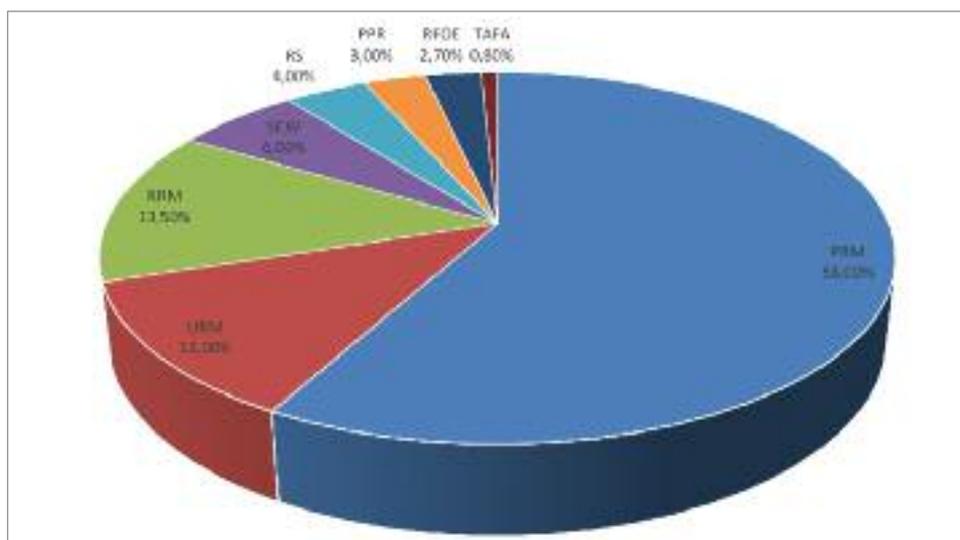
• Clé de répartition des ressources

Les ressources affectées par types de prestations éligibles au financement du Fonds routier devraient tenir compte de la clé de répartition présentée dans le tableau ci-après et conforme au décret n°2013/7696 du 27 août 2013 susmentionné.



Tableau 1: Prestations éligibles et clé de répartition

| Types de prestations | Abréviations | Clé de répartition |
|--|--------------|--------------------|
| Des travaux d'entretien du réseau prioritaire inter urbain classé. | ERP | Mini 58% |
| Des travaux d'entretien des voiries urbaines prioritaires. | EVU | Maxi 12% |
| Des travaux et équipements d'entretien des routes rurales prioritaires. | ERR | Maxi 13,5% |
| Des études routières ou géotechniques et contrôle des travaux. | ECT | Maxi 6% |
| De la prévention et de la sécurité routière. | PSR | Maxi 4% |
| De l'entretien courant des installations fixes et mobiles nécessaires à la protection du domaine public routier. | PPR | Maxi 3% |
| Des dépenses de fonctionnement du Fonds routier. | FFR | Maxi 2,7% |
| Des prestations d'audits techniques, comptables et financiers | ATCF | Maxi 0,8% |

Figure 1: Clé de répartition des ressources

Toutefois, l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature routière consacrée par le décret n°2017/144 du 20 avril 2017 et la prise en compte de la décentralisation dans le secteur de l'entretien

routier par les ordonnateurs que sont le MINTP, le MINT, MINHDU et les CTD a eu une influence sur la clé de répartition de ressources fixée par le décret n°2013/7696 du 27 août 2013.

Tableau 2 : Clé de répartition des ressources appliquées au cours de l'exercice 2021 (en millions de FCFA)

| TYPES DE PRESTATIONS | MINTP | MINHDU | MINT | CTD | Taux par type |
|----------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| ERP | 26 299 | | | | 52,60% |
| ERR | | | | 12 500 | 25,00% |
| PPR | 1 500 | | | | 3,00% |
| ECT | 1 270 | 430 | | | 3,40% |
| EVU | | 4 796 | | 1 204 | 12,00% |
| PSR | | | 1 700 | 300 | 4,00% |
| TOTAL | 29 069 | 5 226 | 1 700 | 14 004 | 100% |

Lors de la validation du programme 2021 du MINTP, le MINFI a accordé, à titre exceptionnel, le report des crédits non engagés au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 1 750 372 989 FCFA. Ce report de crédit a permis de porter leur programme à 41 570 millions de FCFA, au lieu de 39 800 millions de FCFA. Cette décision avait principalement pour objectif de permettre aux localités bénéficiaires de jouir des bienfaits liés à l'entretien routier au regard de la rareté des ressources.

Le tableau ci-dessus montre que l'entretien des routes nationales et régionales obtient plus de la moitié des ressources d'entretien routier, soit 58% du budget global du Fonds routier. Les routes communales connaissent une baisse relative de 4%, passant ainsi de 32% en 2020 à 28% en 2021.

• Engagements du Fonds routier au titre de la campagne 2021

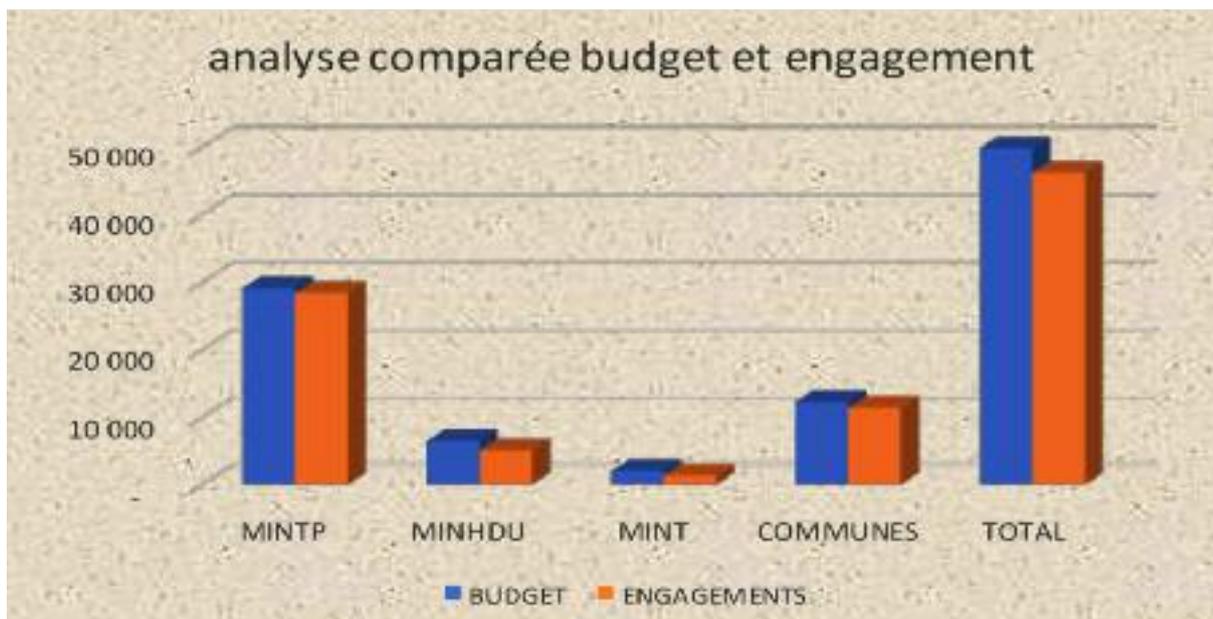
Le Comité de gestion du Fonds routier a approuvé les programmes des ordonnateurs pour le compte de l'exercice 2021, sur la base d'une enveloppe plafonnée à 50 milliards de FCFA TTC. Cette enveloppe a connu une hausse de 2% dans un contexte économique difficile, preuve de l'intérêt des pouvoirs publics à œuvrer pour l'amélioration de l'entretien routier.

Les projets engagés par les ordonnateurs au 31 décembre 2021 et visés par l'Administrateur du Fonds routier y compris les ressources antérieures, reportées à l'exercice sous revue, se résument dans le tableau ci-après :

Tableau 3: Synthèse des engagements du programme 2021 par ordonnateur (en millions de FCFA)

| CATEGORIES | BUDGET | ENGAGEMENTS | SOLDE | TAUX ENGAGEMENT |
|--------------|---------------|---------------|--------------|-----------------|
| MINTP | 29 402 | 28 816 | 586 | 98% |
| MINHDU | 6 430 | 5 048 | 1 382 | 79% |
| MINT | 2 000 | 1 353 | 647 | 68% |
| COMMUNES | 12 250 | 11 375 | 875 | 93% |
| TOTAL | 50 082 | 46 592 | 3 490 | 93% |

Figure 2: Diagramme comparé budget-engagements par ordonnateur



L'évolution du niveau d'engagement des ordonnateurs au cours des trois (03) dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Synthèse des engagements du programme des 3 dernières années par ordonnateur (%)

| Ordonnateurs | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------|-----------|--------------|-----------|
| MINTP | 95 | 93,74 | 98 |
| MINHDU | 98 | 98,18 | 79 |
| MINT | 88 | 90,41 | 68 |
| COMMUNES | 100 | 81,05 | 93 |
| TOTAL | 95 | 90,90 | 93 |



Ce graphique permet d'observer en 2021, une amélioration significative des engagements du MINTP et des communes comparativement à l'année 2020. A l'inverse, le reste des ordonnateurs a évolué relativement en deçà des performances habituelles. Néanmoins dans le cadre général, la tendance globale reste supérieure à 90% d'engagement du budget des programmes. Cette performance résulte de la concertation permanente qui existe entre le Fonds routier et les ordonnateurs à travers le Comité de suivi de

l'exécution des programmes des ordonnateurs (CSEPO), ainsi que l'organisation des sessions de renforcement des capacités des magistrats municipaux sur les procédures du Fonds.

• Présentation des engagements en nombre de contrats

L'évaluation en nombre de contrats engagés durant les trois (03) dernières années permet d'apprécier le volume des contrats attribués par les ordonnateurs.

Tableau 5: Répartition des contrats par ordonnateur au cours des trois dernières années

| Ordonnateurs | Nombre de contrats 2019 | Nombre de contrats 2020 | Nombre de contrats 2021 | Taux en % (2021) |
|--------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------|
| MINTP | 227 | 106 | 228 | 50 |
| MINHDU | 57 | 43 | 28 | 6 |
| MINT | 19 | 29 | 37 | 8 |
| COMMUNES | 97 | 147 | 159 | 35 |
| TOTAL | 400 | 325 | 452 | 100 |



Quatre cent cinquante-deux contrats ont été ainsi passés et visés au titre l'exercice 2021, pour un montant global de 46,992 milliards de FCFA. Ce nombre est en hausse de 127 (cent vingt-sept) contrats par rapport à 2020 et de 52 (cinquante-deux) par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique par la maturation des projets ayant débuté les exercices antérieurs et dont les ressources ont été reportées en 2021.

1- Opérations de paiements

Le délai de traitement des décomptes soumis au paiement du Fonds constitue l'indicateur principal d'évaluation de sa performance.

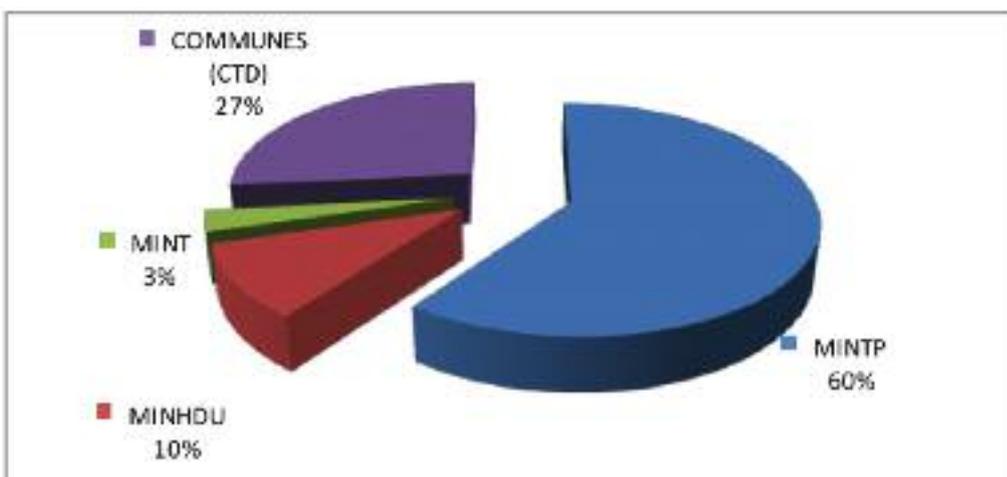
• Évolution des paiements entre 2020 et 2021

Le volume de paiements des décomptes des trois (03) principaux ordonnateurs a connu une baisse entre 2020 et 2021. Cependant, s'agissant spécifiquement des communes, les paiements des décomptes se sont considérablement accrus en raison d'une meilleure appropriation des procédures de financements du Fonds routier.

Tableau 6: Évolution comparée des paiements par ordonnateur entre 2020 et 2021 (en millions de francs CFA)

| Ordonnateurs | Paiements 2020 | Paiements 2021 | Pourcentage 2021 | Variation (c=b-a) | Progression en % |
|----------------|----------------|----------------|------------------|-------------------|------------------|
| | (a) | (b) | | | (d=c/a) |
| MINTP | 37 547 | 30 857 | 60,13 | -6 690 | -18 |
| MINHDU | 7 207 | 5 271 | 10,27 | -1 936 | -27 |
| MINT | 2 016 | 1 551 | 3,02 | -465 | -23 |
| COMMUNES (CTD) | 11 567 | 13 642 | 26,58 | 2 075 | 18 |
| TOTAL | 58 337 | 51 321 | 100 | -7 016 | -50 |

Figure 3: Répartition des paiements par ordonnateur en 2021



L'effectivité du mécanisme d'approvisionnement par débit d'office a permis une baisse significative des décomptes en instances de paiement. Ainsi le volume des décomptes en instances est passé de 5,7 milliards de FCFA en 2020 à 1,5 milliards de FCFA en 2021.

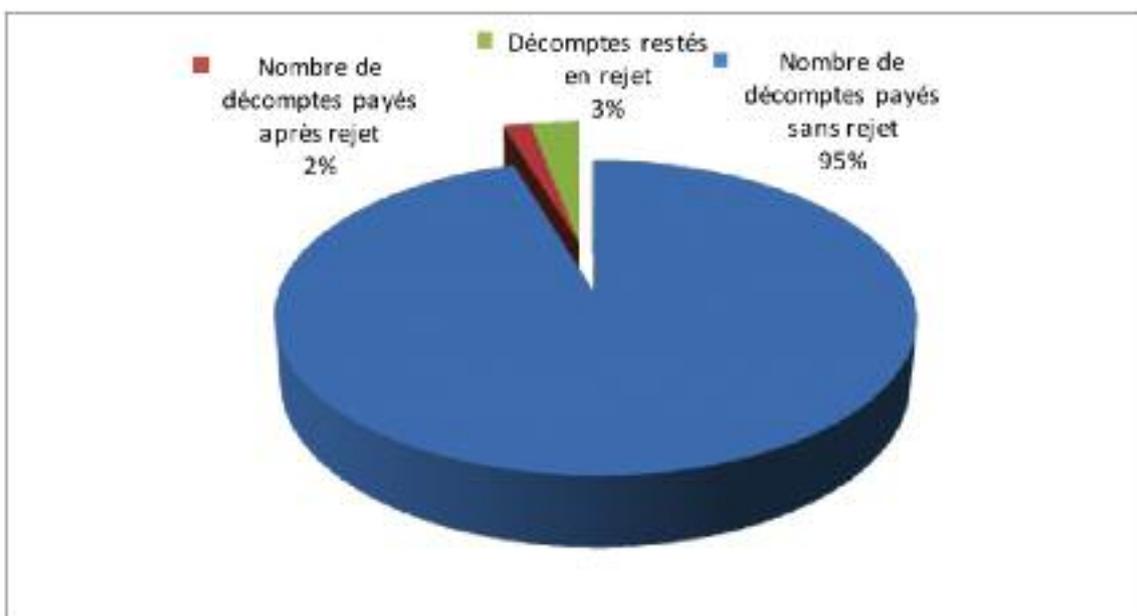
2- Présentation du volume des décomptes traités

Le nombre et le délai de traitement des décomptes reçus au Fonds routier constituent des éléments essentiels d'évaluation de sa performance. Le tableau ci-après récapitule les statistiques y relatives:

Tableau 7: Statistiques portant sur le nombre d'opérations traitées au 31 décembre 2021

| Année | Nombre de décomptes reçus | Nombre moyen de décomptes traités par jour | Nombre de décomptes payés sans rejet | Nombre de décomptes payés après rejet | Nombre de décomptes restés en rejet | Taux de rejet |
|-------|---------------------------|--|--------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------|
| 2020 | 1 155 | 5 | 1 040 | 100 | 15 | 10% |
| 2021 | 1 081 | 11 | 1 031 | 18 | 32 | 1,74% |

Figure 4: Structure des décomptes traités en pourcentage



Environ 1081 décomptes ont été reçus au Fonds routier au cours de l'année 2021. Ce nombre est en baisse de 74 par rapport au nombre reçu en 2020. Le taux de rejet quant à lui a significativement baissé passant de 10% en 2020 à 1,74% en 2021. Cette performance est la résultante d'une meilleure appropriation des procédures du Fonds par les acteurs du système d'entretien routier.

3- Situation des garanties par signature

Le Fonds routier reçoit dans le cadre de ses opé-

érations les titres de garanties suivant : (i) la caution d'avance de démarrage (CADD), (ii) la caution de bonne exécution (CBE) et (iii) la caution de retenue de garantie (CRDG).

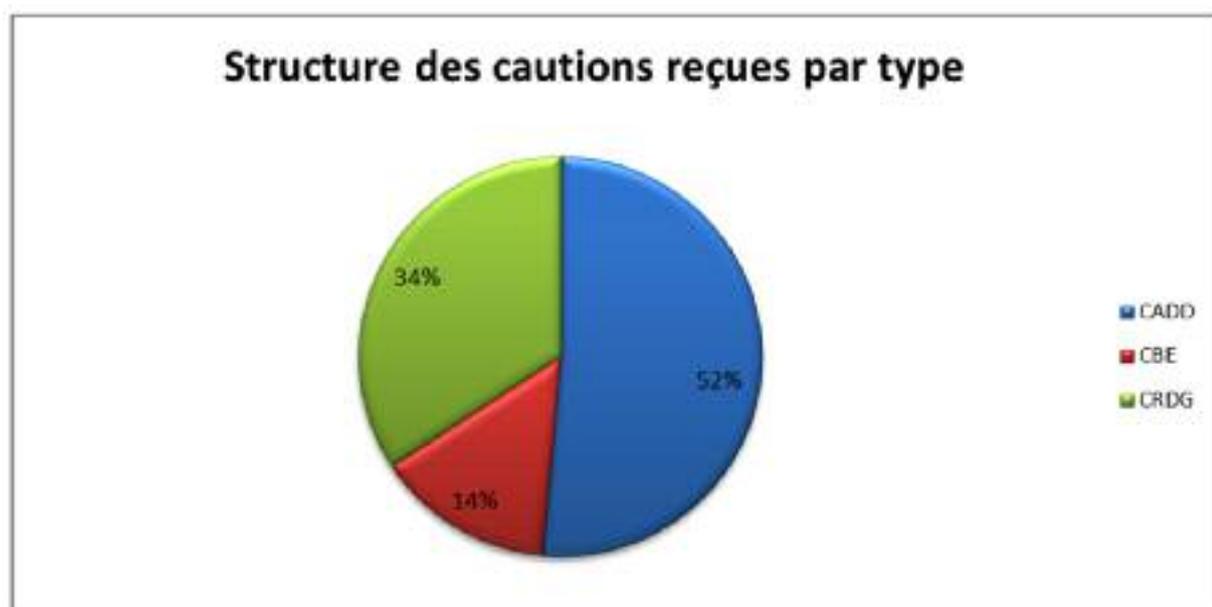
• Cautions reçues en 2021

Le Fonds routier a reçu 639 titres de garanties divers à hauteur de 12,369 milliards de FCFA contre 13,031 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 662 millions de FCFA en valeur absolue et de 5,35% en valeur relative.

Tableau 8: situation des cautions reçues

| Type de cautions | Exercice 2021 | | % |
|------------------|---------------|-------------------------------|------------|
| | Nombres | Valeurs (en millions FCFA) | |
| CADD | 142 | 6 367 | 51,47 |
| CBE | 279 | 1 768 | 14,29 |
| CRDG | 218 | 4 234 | 34,24 |
| TOTAL | 639 | 12 369 | 100 |

Figure 5: Structure des cautions reçues par type



• Cautions restituées

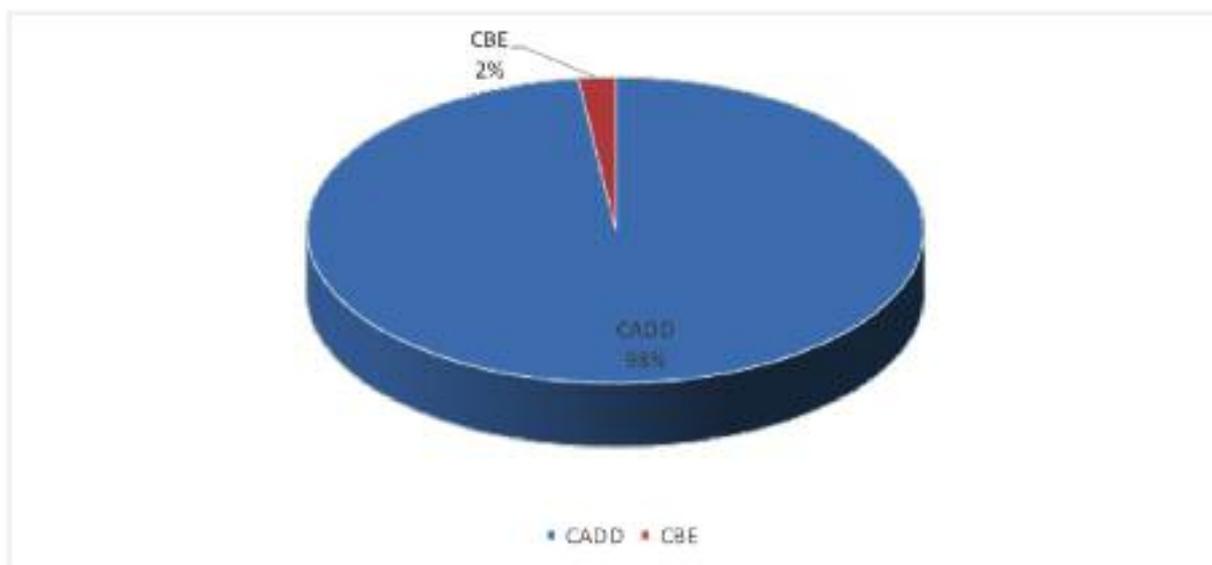
Le montant des cautions restituées s'élève à 715 millions de FCFA au 31 décembre 2021 contre 599

millions au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 116 millions de FCFA en valeur absolue et 19,36% en valeur relative.

Tableau 9: Situation des cautions restituées

| Type de cautions | Restitutions exercice 2021 | | % |
|------------------|----------------------------|-------------------------------|------------|
| | Nombres | Valeurs (en millions FCFA) | |
| CADD | 6 | 701 | 98,04% |
| CBE | 05 | 14 | 1,96 |
| TOTAL | 20 | 715 | 100 |

Figure 6: Structure des cautions restituées par type



B- FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ROUTIER

1- Les ressources du programme du guichet «investissement»

Le Fonds routier exerce ses missions de financement de la réhabilitation et de l'aménagement du réseau routier à travers un guichet dénommé le guichet « Investissement ». À la faveur de l'entrée en vigueur de l'arrêté n°00000210/MINFI du 11 juin 2020 portant création d'une paierie générale et des paieries spécialisées auprès de certains départements ministériels, le compte du Fonds routier initialement domicilié à la paierie général du Trésor a été transféré en 2021 à la paierie spécialisée du MINTP.

Entre 2017 et 2020, Les ressources allouées à ce guichet ont connu une baisse significative. Pour le compte de l'exercice sous revue, le Fonds routier a reçu du MINTP 16,202 milliards de FCFA contre 45,867 en 2020. Il convient de relever que 87,84% (soit 14,230 milliards de FCFA) des ressources reçues au cours de l'année 2021 ont été identifiées et rattachées à leurs projets, en raison de la qualité de la tenue du compte du Fonds routier, ouvert dans les livres de la paierie spécialisée du MINTP.

Le tableau ci-dessous présente, l'ensemble des ressources reçues dans le guichet investissement au cours des cinq dernières années.



Travaux de construction d'un pont en béton armé

Tableau 10: Situation des ressources annuelles transférées au guichet investissement (En millions de FCFA)

| Ressources reçues par le Fonds routier par exercice pour la période allant de 2017 à 2021 | | | | | | |
|---|--------------|--------------|----------|---------------|---------------|---------------|
| Programmes | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | TOTAL |
| Ressources BIP | 532 | 485 | - | 45 867 | 16 202 | 63 086 |
| Programme spécial d'urgence | 878 | 653 | - | - | - | 1 531 |
| TOTAL | 1 410 | 1 138 | - | 45 867 | 16 202 | 64 617 |

2- Les paiements du programme du guichet « Investissement »

Le volume total des paiements d'un exercice représente l'ensemble des montants débités dans notre compte à la paierie spécialisée du MINTP

pour le règlement des prestations des adjudicataires des marchés logés au guichet « Investissement ». Au cours des cinq dernières années, les paiements ont évolué ainsi qu'il suit :

Tableau 11: Répartition des paiements effectués dans le guichet investissement au cours des cinq dernières années (En millions de FCFA)

| Paiements effectués par le Fonds routier par exercice pour la période allant de 2017 à 2021 | | | | | | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Programmes | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | TOTAL |
| Ressources BIP | 27 163 | 27 661 | 14 701 | 10 035 | 15 664 | 95 224 |
| Programme spécial d'urgence | 878 | 653 | - | - | - | 1 531 |
| TOTAL | 28 041 | 28 314 | 14 701 | 10 035 | 15 664 | 96 755 |

Les paiements effectués dans le guichet Investissement ont connu une augmentation de près de 50% en 2021 (soit 15,660 milliards), même si dans l'ensemble, le volume des paiements a considérablement diminué au cours des cinq dernières années. En effet, évalués à 28,041 milliards de FCFA en 2017, ils ne représentent plus que 15,664 milliards de FCFA en 2021. Ce net recul s'explique par le fait que les paiements du MINH DU ne transitent plus par le Fonds routier, de même que certains paiements du MINTP sont directement effectués par la paierie spécialisée.

3- Décomptes en instance au Fonds routier pour insuffisance de ressources au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, les décomptes en instance de paiement au Fonds routier pour insuffisance de ressources se chiffrent à 3,440 milliards de FCFA dont 1,950 milliards de FCFA pour le MINTP et 1,490 milliards de FCFA pour le MINH DU. Ils ont évolué comme suit au cours des deux dernières années :



Tableau 12: Montants de décomptes en instance pour insuffisance de ressources (En millions de FCFA)

| Ordonnateurs | Montant de décomptes en instance pour insuffisance de ressources (en millions de FCFA) | | | |
|--------------|--|--------------|--------------|---------------------|
| | Années | 2020 | 2021 | Paiements effectués |
| MINTP | | 2 378 | 1 952 | 22 700 |
| MINH DU | | 1 491 | 1 485 | 0 |
| TOTAL | | 3 869 | 3 437 | 22 700 |

Le tableau ci-dessus montre que le volume de décomptes en instance pour absence de ressources passe de 3,869 milliards de FCFA au 31 décembre 2020 à 3,437 milliards de FCFA en 2021, soit une légère baisse de 432 millions de FCFA. Elle s'explique par le paiement de quelques décomptes du MINTP.

C- EXÉCUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'ÉQUIPEMENT ET DES AUDITS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le budget de Fonctionnement, d'équipements et des audits du Fonds routier a été adopté par le Comité de gestion en sa session budgétaire du 5 janvier 2021 au montant de 3 189 408 000 FCFA en autorisation d'engagement (AE) et de 2 791 408 000 FCFA en crédit paiement (CP). Pour l'atteinte de ses objectifs de performance, l'administration du Fonds routier a effectué à mi-parcours quelques virements d'un montant net de 386 millions de FCFA dans le respect des dispositions de l'article 32 du régime financier de l'état, autorisant le transfert de crédits de lignes à lignes à l'intérieur d'un même programme.

1- Ressources du budget de fonctionnement, d'équipement et des audits

En fonction des guichets, les ressources dédiées aux dépenses de fonctionnement, d'équipement et d'audit du Fonds routier ont été exécutées dans la limite des proportions prévues à cet effet par le décret organique. S'agissant du guichet entretien, deux virgule cinq pour cent (2,5%) maximum des ressources sont dédiées au fonctionnement et à l'équipement, tandis qu'un pour cent (1%) va aux prestations des cabinets d'audit technique, financier et comptable. Le guichet investissement, quant à lui, réserve un maximum de zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de ses ressources aux charges supplémentaires de fonctionnement et d'équipement induites par son fonctionnement et un minimum de zéro virgule deux pour cent (0,2%) aux prestations des cabinets d'audit technique, financier et comptable spécifiques à ce guichet. La prise en compte de ces affectations intervient dès la classification des dépenses en imputations budgétaires. Le tableau ci-après décline l'origine des ressources du budget de fonctionnement 2021.

Tableau 13: Répartition des ressources par guichet (En millions de FCFA)

| Guichet | | Montant | Source |
|-------------------------------|--|--------------|---|
| Guichet Entretien | Fonctionnement, Investissement et Audit du Fonds routier | 1 750 | Maximum de 3,5% *50 000 |
| Guichet Investissement | Fonctionnement et Investissement et Audit du Fonds routier | 1 439 | Ressources issues des réserves du GI pour les audits et autres. |
| Total Ressources | | 3 189 | |

2- Exécution du budget de fonctionnement, d'équipement et des audits au 31 décembre 2021

De manière globale, le Fonds routier a réalisé une performance de 2,527 milliards de FCFA, pour un taux d'engagement de 79,25% au 31 décembre 2021 en dépit de la situation sanitaire qui a occasionné un ralentissement des activités.

La structure du budget rattache ses deux sous-programmes, Gouvernance, amélioration du travail et Financement de l'entretien routier à l'action 03 du programme 272 du Ministère des Finances. L'exécution de ces programmes s'est faite dans le respect de la déclinaison en actions, activités et tâches.

Tableau 14 : Exécution du budget par actions

| SOUS PROGRAMME | ACTIONS | AE DE DEPART | VIREMENT DE LIGNES A LIGNES | AE FINAL | CP | EXECUTION | DISPONIBLE | % |
|----------------------------|---|----------------------|-----------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------|---------------|
| FINANCEMENT | AUGMENTATION DES RESSOURCES AFFECTEES A L'ENTRETIEN ROUTIER | 76 920 000 | 15 300 000 | 61 620 000 | 61 620 000 | 24 125 400 | 37 494 600 | 39% |
| | OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION DES RESSOURCES MOBILISEES | 1 030 197 000 | 15 300 000 | 1 045 497 000 | 615 497 000 | 784 929 237 | 267 876 581 | 75% |
| TOTAL FINANCEMENT | | 1 107 117 000 | - | 1 107 117 000 | 677 117 000 | 809 054 637 | 298 062 363 | 73% |
| GOUVERNANCE | GESTION DES RESSOURCES HUMAINES | 945 543 499 | 115 000 000 | 830 543 499 | 830 543 499 | 733 356 066 | 97 187 433 | 88% |
| | GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES | 495 870 000 | 196 000 000 | 691 870 000 | 691 870 000 | 574 568 065 | 117 301 935 | 83% |
| | GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES | 127 000 000 | 35 750 000 | 91 250 000 | 123 250 000 | 61 829 708 | 29 420 292 | 68% |
| | GESTION DU SYSTEME DE COMMANDE PUBLIQUE | 35 000 000 | 16 000 000 | 51 000 000 | 51 000 000 | 37 745 000 | 13 255 000 | 74% |
| | GESTION STRATEGIQUE | 436 877 501 | 118 250 000 | 318 627 501 | 318 627 501 | 220 397 324 | 98 230 177 | 69% |
| | MARKETING PUBLIC ET COMMUNICATION | 42 000 000 | 57 000 000 | 99 000 000 | 99 000 000 | 71 371 546 | 27 628 454 | 72% |
| TOTAL GOUVERNANCE | | 2 082 291 000 | - | 2 082 291 000 | 2 114 291 000 | 1 699 267 709 | 383 023 291 | 82% |
| TOTAL GENERAL (1+2) | | 3 189 408 000 | - | 3 189 408 000 | 2 791 408 000 | 2 527 572 346 | 661 835 654 | 79,25% |

• Sous-programme Financement

Pour l'amélioration de sa mission de financement de l'entretien routier, à travers l'amélioration du niveau de consommation des ressources, le guide technique à l'usage des intervenants a connu une révision de son contenu, afin de l'adapter au contexte légal et réglementaire ainsi qu'aux réalités de fonctionnement du Fonds, en conformité avec certaines dispositions de contrôle sur l'exécution des dépenses. Par ailleurs, le nouveau mode de renforcement des capacités des maires aux processus de financement du Fonds, engagé en 2020, a consisté en la sensibilisation par département et non par réseau, comme par le passé, pour une meilleure appropriation des CTD. Les résultats de ces mesures sont plutôt satisfaisants si l'on considère le taux d'engagement des contrats des CTD évalué à 95% au titre de l'exercice 2021.

Dans la perspective d'un relèvement de ses ressources et l'amélioration de son fonctionnement, le Fonds a poursuivi le plaidoyer entamé en 2020.

Ce plaidoyer a été renforcé par les conclusions des audits organisationnel et institutionnel de la structure ainsi que la programmation de l'entretien routier.

S'agissant du renforcement de son action d'optimisation de la consommation, le Fonds a effectué des visites de chantier pour s'assurer de l'exécution des travaux. C'est dans cette logique que le Comité de gestion a effectué des descentes dans les trois (3) réseaux (Nord – Ouest-Sud) suivant le découpage des interventions du MINTP et du MINH DU.

En outre, le Fonds a passé un marché pour un audit technique au fil des travaux dans l'optique de s'assurer de l'effectivité des travaux effectués à la lumière des décomptes et attachements reçus.

• Sous-programme Gouvernance

La consolidation des composantes du système intégré de gestion s'est poursuivie dans le souci de rendre l'ensemble des interconnexions opérationnelles, notamment par la jonction du progiciel

TOMPORTAIL à l'applicatif GENDATA de la Banque central, dédié aux paiements.

La mise en œuvre de la réforme OHADA engagée en 2019, l'ensemble d'outils de gestion mis en place ainsi que les mutations observées dans son environnement légal, institutionnel, réglementaire et organisationnel ont conduit le Fonds routier à entamer la révision de son manuel des procédures.

D- ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVÉS DE FINANCEMENT DE L'ENTRETIEN ROUTIER (GUICHET ENTRETIEN)

Les activités de financement de l'entretien routier se traduisent par l'analyse des principaux indica-

teurs de performance au cours de cinq (05) dernières années. Il s'agit notamment (i) de la couverture des engagements par les ressources et (ii) du paiement des décomptes.

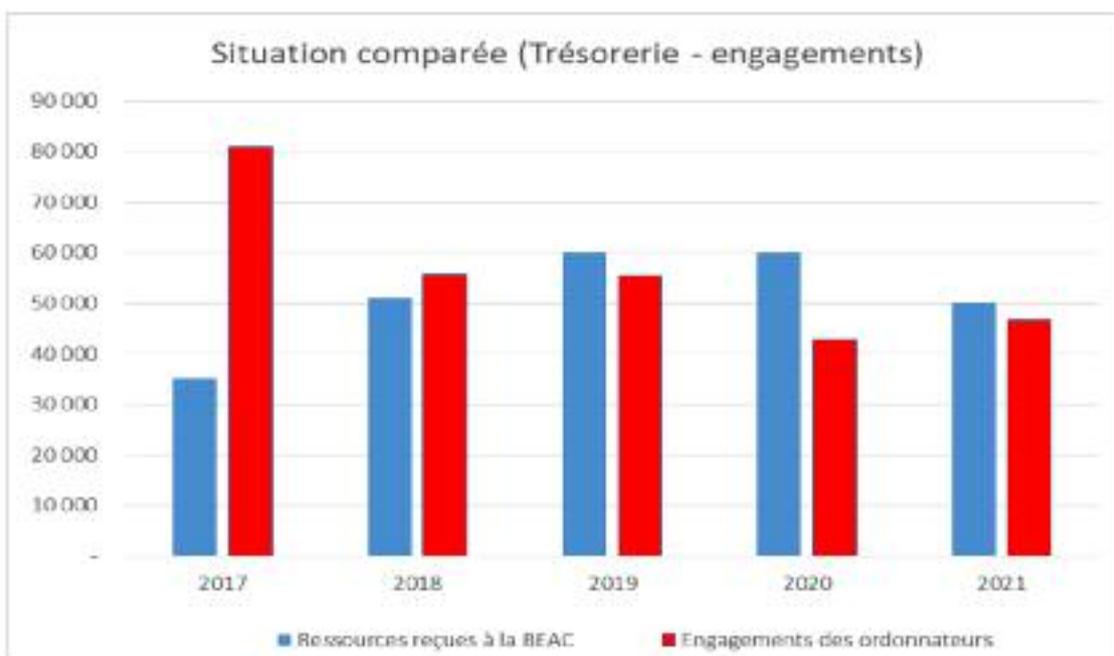
1- Évolution comparée de la couverture des engagements par les ressources reçues dans le compte du Fonds routier à la Banque centrale

Le Fonds routier en dépit du mécanisme du débit d'office qui a amélioré sa liquidité à la BEAC, fait face au problème d'équilibre budgétaire, en raison de la non prise en compte par le Trésor des ressources destinées à la couverture des engagements effectués par les ordonnateurs.

Tableau 15: Situation comparée trésorerie - engagements au 31 décembre 2020 (en millions de francs CFA)

| Exercices | Trésorerie à la BEAC | Engagements des ordonnateurs | Engagement/Trésorerie (%) |
|--------------|----------------------|------------------------------|---------------------------|
| 2017 | 35 000 | 80 888 | 43,23 |
| 2018 | 51 000 | 55 577 | 91,76 |
| 2019 | 60 000 | 55 342 | 108,42 |
| 2020 | 60 000 | 42 819 | 140,12 |
| 2021 | 50 000 | 46 592 | 107,31 |
| TOTAL | 256 000 | 281 218 | 91,03 |

Figure 7: Situation comparée (trésorerie – engagements).





Une tête de buse métallique

En 2017, les engagements ont été largement supérieurs à la trésorerie. Cette situation s'est stabilisée au cours de la période allant de 2019 à 2021.

2- Évolution comparée de la couverture des paiements par la trésorerie reçue

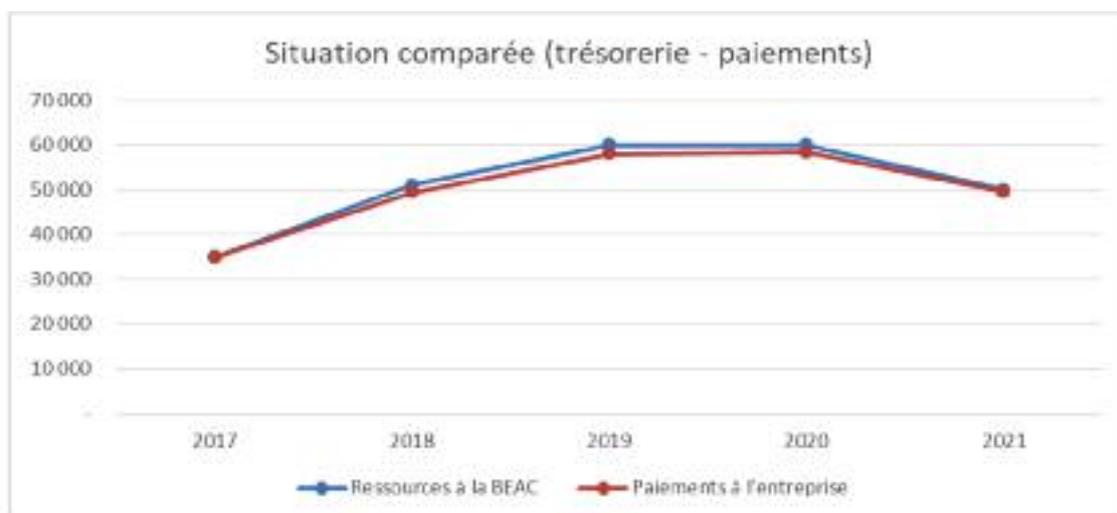
Le mécanisme de débit d'office améliore le délai de paiement et se présente surtout comme un facteur clé de performance pour assurer le paiement

des prestations d'entretien routier. En effet, la disponibilité de la trésorerie observée au Fonds routier permet de couvrir entièrement et dans les meilleurs délais les demandes de paiement soumis au guichet Entretien.

Le tableau et le graphique ci-dessous traduisent l'utilisation des ressources mise à la disposition du Fonds au cours des cinq (5) dernières années.

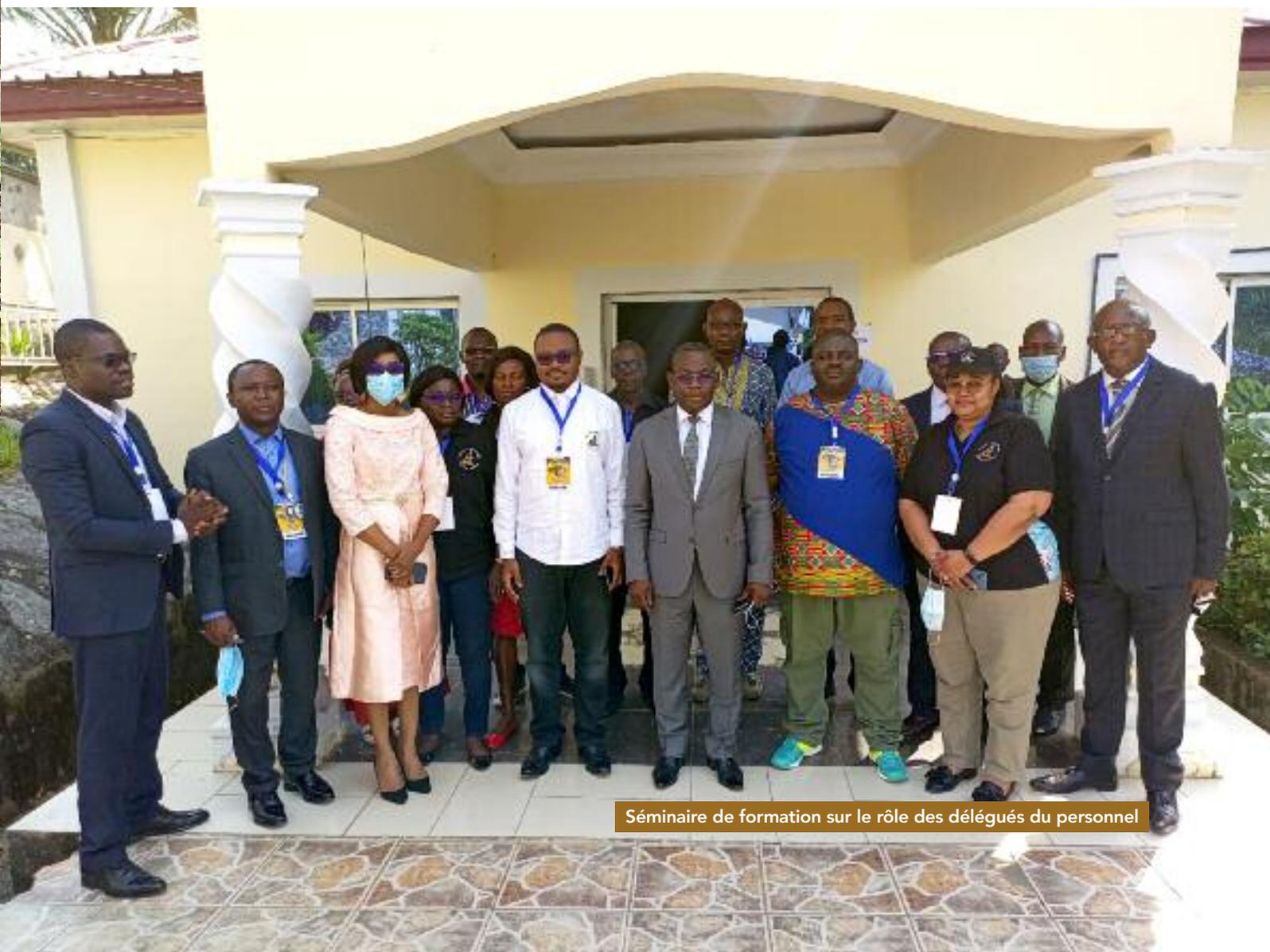
Tableau 16: Situation comparée trésorerie et paiements à l'entreprise) au cours des cinq dernières années (en millions de francs CFA).

| Exercices | Trésorerie reçue à la BEAC* (a) | Paiements à l'entreprise (b) | Écart c= (a-b) | Taux de paiement de la trésorerie reçue (c/b) |
|--------------|---------------------------------|------------------------------|----------------|---|
| 2017 | 35 000 | 34 868 | 132 | 99,7% |
| 2018 | 51 000 | 49 405 | 1 595 | 96,8% |
| 2019 | 60 000 | 58 000 | 2 000 | 96,6% |
| 2020 | 60 000 | 58 337 | 1 663 | 97,2% |
| 2021 | 50 000 | 51 321 | 443 | 99,1% |
| TOTAL | 256 000 | 251 931 | 5 833 | 97,7% |

Figure 8: Situation comparée (trésorerie – paiements)

Il convient de relever que le Fonds avait connu des difficultés à répondre efficacement aux demandes de paiement des prestataires issues des campagnes antérieures et courantes. Cette situation s'est progressivement améliorée avec la tendance

observée entre 2019 et 2021. En effet, les instances sont passées de 12 milliards de FCFA au 31 décembre 2019 à 1,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2021.





3

DÉFIS ET PERSPECTIVES DU FONDS ROUTIER



Le Fonds, dans l'exercice de ses missions, fait face à de nombreux défis bien que certaines perspectives soient reluisantes.





Fouilles pour construction des caniveaux

A- DÉFIS

Le Fonds routier a connu des ressources stables au cours de l'année 2021. En effet, conformément à la loi de finances de l'exercice 2021, il a reçu 50 milliards pour assurer le paiement des prestations à l'entreprise. Toutefois, le Fonds routier est resté confronté à quelques défis, notamment : (i) la mobilisation des ressources; (ii) l'opérationnalisation des maîtrises d'œuvre communale et régionale (iii) et la sécurisation du processus de visa des contrats, de traitement et de paiement des décomptes.

• Mobilisation des ressources dédiées à l'entretien routier

Selon une évaluation du MINTP, le besoin annuel en ressources de l'entretien routier se chiffre à environ 180 milliards de FCFA. Dans l'optique de couvrir à terme ce besoin grandissant, le Fonds routier n'a pas ménagé ses efforts en 2021 pour : (i) une affectation des ressources en adéquation avec les besoins réels ; (ii) son passage à un Fonds de deuxième génération.

En outre, au haut niveau de l'État, les réflexions en cours devraient permettre, à court terme, d'enregistrer des évolutions importantes à travers : (i) une nouvelle loi sur la protection du patrimoine routier ; (ii) un nouveau décret du Fonds routier.

Ces réformes visent, entre autres, à donner plus de ressources et une meilleure autonomie financière au Fonds, pour une réponse plus efficace aux sollicitations, sans cesse grandissantes, de ses ordonnateurs aux niveaux central, régional et communal.

• Opérationnalisation des maîtrises d'ouvrage communale et régionale

o Maîtrise d'ouvrage communale

En 2021, le Fonds routier a continué le renforcement des capacités des maires et de leurs collaborateurs sur ses procédures. Ainsi, cinq (5) ateliers ont été organisés dans les régions du Centre, du Littoral, du Sud de l'Ouest et de l'Extrême-Nord. Cette action a permis d'obtenir des résultats satisfaisants concernant le niveau d'engagement des contrats et du paiement des décomptes. S'agissant du niveau d'engagement des contrats spécifiques aux routes communales, il est passé de 81% en 2020 à 93% en 2021. Pour ce qui est des paiements des décomptes, ils ont connu une augmentation en passant de 11,567 milliards de FCFA en 2020 à 13,642 milliards de FCFA en 2021. Ces performances s'expliquent par une meilleure maîtrise des procédures du Fonds routier par les communes et par l'assistance permanente des services compétents du Fonds à celles-ci.

Les résultats encourageant de la maîtrise d'ouvrage communale dans la passation et le suivi de

l'exécution des marchés en 2021 devraient permettre, au minimum, le maintien des efforts consentis par l'État du Cameroun pour l'entretien des routes communales en 2022.

o **Maîtrise d'ouvrage régionale**

Les actions de renforcement des capacités aux procédures du Fonds menées depuis quelques années à l'endroit des communes n'ont pas démarré avec les régions. En effet, les programmations soumises à l'approbation du Comité de gestion du Fonds pour l'exercice 2021 n'ont pas intégré les régions.

Le décret n° 2021/742 du 28 décembre 2021 portant organisation-type de l'administration régionale en son article 5, consacre des structures techniques notamment une « Direction des infrastructures et de l'aménagement régional ». La mise en place de cette direction dans les régions est de bon augure pour l'opérationnalisation future de la maîtrise d'ouvrage régionale. En effet, cette structure représenterait un bon interlocuteur pour le Fonds routier.

• **Sécurisation du processus de visa des contrats, de traitement et de paiement des décomptes**

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, le Fonds routier est exposé au risque majeur de fraude documentaire sur : (i) les contrats qu'il vise, (ii) les décomptes qu'il paie et (iii) les cautions qu'il reçoit. Afin de juguler ce risque, l'administration du Fonds met progressivement en place des mécanismes à court, moyen et long terme pour l'optimisation de la sécurisation de ses opérations.

o **Mesures à court terme**

Au cours de l'année 2021, l'Administrateur du Fonds a mis en place une procédure pour la mise à disposition par les maîtres d'ouvrage des spécimens de signature, à l'effet de pouvoir faire les vérifications nécessaires au moment du traitement des décomptes. Ainsi, les spécimens de signature reçus sont numérisés, indexés et ensuite classés dans les dossiers des marchés correspondant.

De plus, depuis le mois d'octobre 2021, il est systématiquement demandé aux maîtres d'ouvrage des marchés financés par le Fonds, « d'authentifier » les décomptes. Cette exigence vise à s'assurer de l'origine de ceux-ci d'une part et de l'effectivité des travaux d'autre part.

En ce qui concerne les cautions, des demandes d'authentification sont systématiquement adressées aux banques et aux compagnies d'assurance émettrices.

o **Mesures à moyen terme**

Dans l'optique d'améliorer les procédures sus-évo-



Travaux d'entretien d'une route en terre



Des fossés bétonnés

quées, l'administration du Fonds envisage la mise en place d'une plateforme électronique pour l'authentification des décomptes et des cautions. La dématérialisation des procédures d'authentification permettrait : (i) la réduction significative des délais d'authentification : les délais liés à l'acheminement des documents seraient tout simplement annulés ; (ii) l'assurance de l'authenticité, de l'intégrité et de la non-répudiation des documents sensibles ; (iii) l'accroissement de la confiance des partenaires du Fonds routier.

o Mesures à long terme

Dans la perspective de mettre en place une collaboration efficace et sécurisée entre le Fonds et les acteurs externes, le Fonds prévoit de dématérialiser à terme l'ensemble de ses procédures. Cette importante transformation digitale devra permettre à chaque acteur d'obtenir, en temps réel, l'information dont il a besoin et de réagir promptement en cas de problème (faux document, information erronée, etc.).

B- PERSPECTIVES

Depuis quelques années, d'importantes réflexions en rapport avec l'entretien routier sont menées au sommet de l'État. Il s'agit notamment de la relecture : (i) de la loi sur la protection du patrimoine routier et (ii) du décret organique du Fonds routier. Par ailleurs, le Fonds routier mène un plaidoyer permanent pour l'augmentation des ressources consacrées à l'entretien routier. L'aboutissement heureux de cette action couplée à l'avènement prochain de nouveaux textes, augurent des perspectives réjouissantes pour le financement des projets logés dans les guichets du Fonds.

En effet, ces réformes devraient créer, en faveur du Fonds routier, des conditions favorables pour : (i) l'augmentation de ses ressources en adéquation avec les besoins réels en entretien routier (FCFA 180 milliards par an d'après l'évaluation du MINTP) ; (ii) le renforcement de son autonomie financière ; (iii) le retour à la distinction de ses ressources ; (iv) l'établissement du lien entre les ressources de l'entretien routier et l'usage de la route ; (v) l'élargissement de l'assiette de ses ressources, etc.

CONCLUSION

Les faits majeurs ayant marqué la vie du Fonds routier au cours de l'année 2021 se donnent à saisir sur plusieurs plans, notamment la gestion des programmes, les opérations de paiement.

Sur le plan de la gestion des programmes d'entretien routier, il convient de préciser que le Fonds a assuré l'accompagnement des exécutifs communaux dans l'exercice de leurs prérogatives de maîtres d'ouvrages des projets portant sur les routes communales, conformément aux textes réorganisant le réseau routier et autoroutier au Cameroun. Cet accompagnement produit des résultats perceptibles. En effet, s'agissant spécifiquement des communes, le taux d'engagement des contrats a connu une nette amélioration, passant ainsi de 81 % en 2020 à 93 % en 2021. Les paiements, quant à eux, se sont stabilisés à un peu plus de 11 milliards de FCFA, au cours des deux dernières années.

Pour ce qui est des opérations de paiement, celles effectuées au profit des communes se chiffrent en 2021 à 13,642 milliards de FCFA contre 11,567 milliards de FCFA en 2020, tandis que le volume des décomptes en instance de paiement a significativement diminué, passant de 5,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2020 à 1,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2021. Ces indicateurs montrent à suffisance l'importance des efforts du Fonds routier en 2021 pour l'amélioration du réseau routier du Cameroun.

Au regard de ce bilan, plusieurs défis interpellent le Fonds, à savoir : l'accroissement et la pérennisation des ressources affectées à l'entretien routier, l'accompagnement des exécutifs communaux et régionaux dans l'exercice de leurs prérogatives de maîtres d'ouvrage des projets portant respectivement sur les routes communales et régionales et le renforcement des procédures de sécurisation du visa des contrats, du traitement et du paiement des décomptes.

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|---------------------|--|----|
| Tableau 1 : | Prestations éligibles et clé de répartition | 30 |
| Tableau 2 : | Clé de répartition des ressources appliquées au cours de l'exercice 2021 (en millions de FCFA) | 31 |
| Tableau 3 : | Synthèse des engagements du programme 2021 par ordonnateur (en millions de FCFA) | 32 |
| Tableau 4 : | Synthèse des engagements du programme des 3 dernières années par ordonnateur (pourcentage) | 33 |
| Tableau 5 : | Répartition des contrats par ordonnateur au cours des trois dernières années | 34 |
| Tableau 6 : | Évolution comparée des paiements par ordonnateur entre 2020 et 2021 (en millions de francs CFA) | 35 |
| Tableau 7 : | Statistiques portant sur le nombre d'opérations traitées au 31 décembre 2021 | 36 |
| Tableau 8 : | Situation des cautions reçues | 37 |
| Tableau 9 : | Situation des cautions restituées | 38 |
| Tableau 10 : | Situation des ressources annuelles transférées au guichet investissement (en millions de FCFA) | 39 |
| Tableau 11 : | Répartition des paiements effectués dans le guichet investissement au cours des cinq dernières années (En millions de FCFA) | 39 |
| Tableau 12 : | Montants de décomptes en instance pour insuffisance de ressources (en millions de FCFA) | 40 |
| Tableau 13 : | Répartition des ressources par guichet (en millions de FCFA) | 41 |
| Tableau 14 : | Exécution du budget par actions | 42 |
| Tableau 15 : | Situation comparée trésorerie - engagements au 31 décembre 2020 (en millions de francs CFA). | 43 |
| Tableau 16 : | Situation comparée trésorerie et paiements à l'entreprise) au cours des cinq dernières années (en millions de francs CFA). | 44 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Clé de répartition des ressources. _____ | 31 |
| Figure 2: Diagramme comparé budget-engagements par ordonnateur _____ | 32 |
| Figure 3 : Répartition des paiements par ordonnateur en 2021 _____ | 35 |
| Figure 4 : Structure des décomptes traités en pourcentage _____ | 36 |
| Figure 5 : Structure des cautions reçues par type _____ | 37 |
| Figure 6 : Structure des cautions restituées par type _____ | 38 |
| Figure 7 : Situation comparée (trésorerie – engagements). _____ | 44 |
| Figure 8 : Situation comparée (trésorerie – paiements). _____ | 45 |

ANNEXES :

LE FONDS ROUTIER ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

| N° | THÈME | PÉRIODE | DURÉE (NOMBRES DE JOURS) | NOMBRE DE PARTICIPANTS | INSTITUTION | OBJECIFS |
|----|--|-------------------------------|--------------------------------|---------------------------|--|--|
| 1 | Reporting et tableaux de bord avec Excel & Budgets et tableaux de bord | Du 16 au 19 février 2021 | Quatre (04) | Deux (02) | Technologie & Strategic Solutions (TSS Sarl) | (i) Définir la position des budgets dans le pilotage de la performance (ii) étudier les différentes techniques pour construire les reportings et tableaux de bord budgétaires dynamiques (iii) donner les notions complémentaires pour les indicateurs clés de performance et leur visualisation |
| 2 | Formation du personnel en Anglais professionnel | du 08 juillet au 05 août 2021 | Trente (30) | Vingt-cinq (25) | E&T Solutions | (i) Outiller les personnel en jargon de la finance (ii) Couvrir un module sur trois des deux domaines sélectionnés (banque et finances) |

| N° | THÈME | PÉRIODE | DURÉE (nombres de jours) | NOMBRE DE PARTICIPANTS | INSTITUTION | OBJECIFS |
|----|---|----------------------------|--------------------------------|---------------------------|--|--|
| 3 | Formation du personnel sur l'utilisation des outils de messagerie professionnelle du logiciel OUTLOOK | Du 08 au 11 septembre 2021 | Quatre (04) | Vingt-cinq (25) | Cabinet d'études JB&V Services | (i) Aider le personnel à se familiariser avec l'environnement de Microsoft Outlook 2013, (ii) permettre au personnel de découvrir et de maîtriser les fonctionnalités de base et avancées (iii) configurer un compte Outlook. |
| 4 | Planification et suivi-évaluation des projets | Du 13 au 16 octobre 2021 | Quatre (04) | Douze (12) | E and T SOLUTIONS | (i) Renforcer les aptitudes des participants à la planification et au suivi-évaluation de leurs activités, (ii) Permettre à chaque apprenant de connaître son degré d'intervention à une activité au regard de sa formation et de son environnement professionnel, en liant le suivi-évaluation à la conception d'une activité (iii) doter les participants de connaissances théoriques et pratiques du processus d'élaboration du plan de suivi-évaluation. |
| 5 | Renforcement de votre efficacité personnelle | Du 06 au 17 décembre 2021 | Douze (12) | Deux (02) | CIFOPE (Institut de Formation pour le Développement) | (i) Découvrir les fonctionnalités les plus courantes de Word, Power point et Office (ii) Renforcer les capacités en matière de traitement de l'information écrite et orale, (iii) Optimiser la collaboration avec les dirigeants afin d'assurer une gestion judicieuse des activités liées aux orientations stratégiques |

| N° | THÈME | PÉRIODE | DURÉE (nombres de jours) | NOMBRE DE PARTICIPANTS | INSTITUTION | OBJECIFS |
|----|--|---------------------------|--------------------------------|---------------------------|---|--|
| 6 | Optimiser son organisation avec le Lean Management | Du 17 au 19 décembre 2021 | Trois (03) | Un (01) | IHfRA (Innovation Hub for Research in Africa) | (i) Accepter de voir l'organisation sous un éclairage différent qui met en lumière la création de valeur (ii) Définir la vision et la stratégie pour remplir au mieux la mission de l'entreprise avec la participation de tous ses membres (iii) Évaluer les moyens dont dispose l'entreprise pour analyser l'existant, détecter les obstacles et construire le chemin à suivre pour franchir les étapes qui mènent à la vision. |
| 7 | Formation en gestion des projets | Du 21 au 24 décembre 2021 | Quatre (04) | Dix (10) | | (i) Connaître son degré d'implication et d'intervention dans l'élaboration du budget au regard de sa formation et de son environnement professionnel (ii) Connaître la planification et les différents types de budgets, (iii) savoir comparer différents processus pour générer des estimations financières et concevoir des processus pour développer un budget opérationnel avec son équipe. |
| 8 | Formation aux fonctions de délégué du personnel | Du 22 au 23 décembre 2021 | Un (01) | Vingt-cinq (25) | Cabinet d'études JB&V Services | (i) Définir le rôle, les obligations et les moyens d'action des délégués du personnel (ii) éclairer le personnel sur la différence entre un Délégué du personnel et un Représentant élu du personnel (iii) expliquer comment et quand faire appel à un délégué du personnel. |

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

FONDS ROUTIER

(E.P.A)



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

ROAD FUND

(P.A.C)

Etablissement Public Administratif de Type Particulier
placé sous tutelle technique du Ministère en charge des Routes
et sous la tutelle financière du Ministère en charge des Finances

Immeuble SNI - 12^{ème} et 13^{ème} étages • B.P. 6221 Yaoundé - Cameroun

Tél.: (237) 222 22 47 52 • **Fax :** (237) 222 22 47 89

Site web : www.fondsrouciercameroun.org / www.fondsroucier.cm

